

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES
JR/MG/MA/CV/131118PVCM

AUBAGNE, le 14 Novembre 2018

PROCES-VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2018

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal, installée à l'Espace Bras d'Or, Mme GILIBERTO, représentante des résidents de l'Impasse des Passons, fait une intervention.

M. Le Maire : Je savais que vous alliez venir. Je me suis donc fait préparer un dossier parce que je vous connais bien ayant eu l'occasion de vous rencontrer 4 fois en moins de deux ans.

Je rappelle, pour ceux qui ne connaîtraient pas le dossier, qu'il s'agit du dossier sur la résidence 130 Impasse du Château, résidence dont le bailleur social est 13 Habitat. La résidence comporte 36 logements et c'est une résidence dont le dépôt de permis de construire a été déposé le 21 juin 2010 complété le 28 octobre 2010 et accepté le 7 avril 2011.

C'est un acte authentique que l'on appelle d'achat en Vefa par 13 Habitat et tout cela a été fait et vu notamment par le Directeur Général de 13 Habitat de l'époque, M. Gérard LAFOND. M. FONTAINE était au Conseil d'Administration, peut-être voudra-t-il intervenir par la suite s'il a des éléments à nous fournir pour la période 2012 à 2015 en tant, me semble-t-il, qu'administrateur de 13 Habitat. Vous étiez aussi Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'Habitat et du Logement à cette époque-là.

La déclaration par 13 Habitat du sinistre date d'août 2015. Plusieurs expertises et contre-expertises ont été mises en place avec un rapport final au mois de mai 2018. Un certain nombre de réunions d'informations a eu lieu, en ma présence, entre le 1^{er} février 2017 et le 9 octobre 2018.

Je ne me fais pas le porte-parole de 13 Habitat, je ne suis pas là pour cela, mais je rappelle les faits. Il y a un plan d'actions qui a été établi par 13 Habitat et qui a été présenté aux locataires le 9 octobre dernier. Au mois de septembre ou novembre, 13 Habitat a consulté afin de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre spécialisée en structure des bâtiments et en géothermie. Le 22 novembre 2018, c'est la date de réception des offres par 13 Habitat suite à la consultation afin de retenir un maître d'œuvre. De décembre 2018 à février 2019, il est prévu une étude de relevés complémentaires et la rédaction des cahiers des charges de travaux. Il y aura donc, au second trimestre 2019, une consultation afin de retenir les entreprises et à partir de septembre, février 2020 au plus tard, les travaux. En tout cas, c'est ce que 13 Habitat, que j'ai bien sûr contacté, m'a indiqué.

Les fissures dans les murs sont contrôlées, me semble-t-il aujourd'hui, selon 13 Habitat, par une entreprise experte, la SOCOTEC qui vient tous les mois. Des testeurs ont été installés sur les murs pour vérifier si l'écartement des fissures ne s'amplifie pas. Et un rapport nous a été adressé par 13 Habitat pas plus tard que lundi. Dans ce rapport, il était indiqué qu'entre le mois dernier et ce mois-ci il n'y avait pas d'aggravation sur les fissures.

Je sais que tout cela ne vous rassure pas pour autant parce qu'on s'est rencontré plusieurs fois toujours avec beaucoup de sérénité et beaucoup de calme. Je connais et comprends vos angoisses qui, aujourd'hui, sont peut-être encore plus exacerbées que celles d'hier.

Aujourd'hui, il n'y a pas de notion de péril puisque les experts ne l'ont pas déclaré comme tel, bien qu'on parle beaucoup de périls en ce moment. En tout cas, je ne peux que vous accompagner dans cette démarche auprès du bailleur social 13 Habitat pour faire accélérer les travaux mais c'est toujours un peu long et malheureusement c'est vous qui en subissez les conséquences et on en a parfaitement conscience.

Je ne voulais pas dire, Madame, que vous aviez été relogée, car votre appartement était particulièrement sinistré, on vous a trouvé une solution temporaire et vous n'avez qu'une seule envie, vous me l'avez dit plusieurs fois, c'est de retrouver votre appartement dans de bonnes conditions.

Mme GILIBERTO : Si mon appartement est en danger, ce sont tous les bâtiments qui sont en danger vu les photos. Et en plus nous n'avons pas les rapports des expertises. Vous vous dites, mais nous, nous n'avons rien. Nous n'avons aucune preuve. Nous voulons lire ce que disent les experts. Vous reportez chaque fois, en 2017, en 2018. Les travaux devaient commencer en 2017. Nous sommes en 2018. Là, au mois d'octobre, nous avons eu une réunion, vous avez dit en 2019. Et en 2019, vous allez dire en 2020.

M. Le Maire : Je vous donne le calendrier qui m'est donné par 13 Habitat. Je ne peux que pousser 13 Habitat à accélérer les procédures, mais c'est ce qu'il fait déjà.

Mme GILIBERTO : Mais vous êtes Administrateur de 13 Habitat.

M. Le Maire : Je ne vais pas polémiquer là-dessus avec vous.

Ce sont des sujets très compliqués. Je vous ai tout dit, tout expliqué. Je vous ai laissé la parole bien sûr.

M. FONTAINE, vous vouliez dire quelque chose !

M. FONTAINE : Je n'avais pas prévu d'intervenir dans la mesure où le débat se suffisait à lui-même. Mais vous avez cité plusieurs fois mon nom. Vous m'avez presque sollicité.

Effectivement, cet ensemble que nous pensions de qualité a été inauguré en février 2014. J'étais à cette époque-là administrateur de 13 Habitat jusqu'en mars 2015. Vous avez pris à ce moment-là le relais et la déclaration de sinistre ayant été faite en août 2015, c'est vous qui venez de le rappeler, c'est vous qui étiez en plein exercice dans votre rôle d'Administrateur.

Nous avons été interpellés par les personnes qui sont présentes et par l'intérêt que l'on apporte au logement social et peut-être parce que je me suis beaucoup intéressé à la gestion de 13 Habitat. Nous sommes allés voir ce qu'il se passe. Vous vous y êtes certainement rendus. Force est de constater qu'il y a grande inquiétude lorsque par les fissures qui sont sur les murs du bâtiment on voit l'autre côté du bâtiment, c'est-à-dire que la fissure traverse la totalité du bâtiment et que l'on voit de la porte d'entrée les jardins qui sont de l'autre côté, on peut avoir quelques soucis. 13 Habitat a relogé un certain nombre de personnes dont le logement était insalubre. Ce que Madame n'a peut-être pas dit ou en tout cas je l'ai mal entendu, c'est que nous sommes sur un terrain qui bouge comme bougent les terrains qui sont dans l'alignement avec les Horizons Clairs, comme bougent les terrains qui sont dans l'alignement avec la Clé des Champs. Vous devez certainement tout cela bien le savoir. Le mouvement des terrains fait qu'aujourd'hui les réseaux sont eux-mêmes affectés et que les pompes de relèvement qui permettent aux eaux usées de pouvoir être renvoyées sur la partie supérieure ne fonctionnent plus.

On a donc un immeuble qui se fissure avec des conséquences secondaires sur l'ensemble des autres structures du bâtiment et des conséquences naturellement sur la vie quotidienne des gens. On comprend qu'avec les événements qui se passent aujourd'hui sur Marseille et ailleurs, il peut y avoir une inquiétude. On n'est pas sur le même type de logements mais on est sur un logement qui, pour des raisons techniques, est en train de bouger. Et il me semblerait important que l'on puisse être tout particulièrement vigilant et qu'en tant qu'administrateur, vous puissiez intervenir auprès de 13 Habitat, je sais comment ça se passe, pour leur faire donner un coup d'accélérateur.

Si on se contente de suivre l'évolution...

M. Le Maire : Je vous arrête M. FONTAINE. Je ne m'en contente pas ...

M. FONTAINE : J'ai terminé Monsieur.

M. Le Maire : Je ne m'en contente pas, vous ne pouvez pas dire cela. C'est trop facile de dire ça.

Je ne m'en contente pas. J'ai dit, et les gens le savent, que je suis intervenu auprès du Président, auprès de la Direction Générale. Après, ce n'est pas à vous que je vais apprendre, vous qui étiez Administrateur de 13 Habitat, quelles sont les procédures des marchés publics et vous le savez très bien. Comme la résidence n'est pas en péril, c'est comme cela que les experts l'ont déterminée, il y a les procédures à respecter et vous le savez. N'essayez donc pas finalement de jouer sur deux tableaux.

M. FONTAINE : Je ne joue pas sur les deux plans. Vous venez vous-même de rappeler le rôle que vous pouvez jouer. Je crois que les habitants ici vous demandent de le jouer avec tout le sérieux qui est le vôtre.

M. Le Maire : Absolument. Je vous en remercie. Mais je crois que c'est ce que je fais déjà. Comme cela, vous êtes rassuré.

J'ai une simple question. Vous me dites que c'est un terrain meuble. Peut-être que vous ne le saviez pas à l'époque et que vous l'avez découvert après. C'était un terrain qui bougeait, un terrain argileux.

M. FONTAINE : Vous connaissez les terrains sur Aubagne. J'en suis persuadé comme vous en êtes le Premier Magistrat. Il y a un certain nombre de lieux qui sont soumis aux questions de sécheresse et le secteur des Passons est un secteur qui est soumis à ces mouvements là. C'est tout. Je pense que vous le saviez, je ne viens pas de vous l'apprendre quand même.

M. Le Maire : Je suis passé à la résidence avec 13 Habitat. On est venu regarder un certain nombre de choses. Et quand je passe, je ne fais pas forcément un compte-rendu, ce n'est pas à moi à le faire. C'est à 13 Habitat de le faire.

Madame, vous êtes intervenue, vous avez expliqué votre situation et bien sûr on partage l'inquiétude qui est la vôtre, vous le savez.

La volonté, la mienne en tout cas, en tant qu'Administrateur de 13 Habitat, c'est de faire accélérer les procédures et croyez-moi que nous le faisons au maximum.

Mme GIOVANNANGELI !

Mme GIOVANNANGELI : Merci M. Le Maire, il me semble que, dans les questions qui ont été posées, il y a la question de la transparence des expertises à laquelle les habitants ont droit.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI, il y a aussi la question des assurances et ce n'est pas à nous ici de juger s'il faut remettre ou pas des expertises aux résidents. On pourra poser la question. Ça a été posé dans les différentes réunions. Mais je crois que les personnes de 13 Habitat qui sont intervenues, dont la directrice des opérations qui était en parfaite transparence avec l'équipe.

Mme GIOVANNANGELI : Mais visiblement dans les expertises qui manquent, et il en manque un certain nombre depuis 2 ans, il faut que les habitants redemandent au service du logement avec un circuit pour avoir un rendez-vous qui est un peu compliqué, juste pour avoir des éléments tangibles qui leur permettent d'y voir un peu clair. Ça n'empêche pas l'inquiétude.

M. Le Maire : Une réunion a été faite avec les résidents, vous n'y étiez pas.

Mme GIOVANNANGELI : On est d'accord. Ce n'est pas moi qui suis responsable !

M. Le Maire : Il a été dit clairement lors du rendez-vous par les représentants de 13 Habitat que, dès qu'un certain nombre de dossiers serait avancé, ils reprendraient rendez-vous avec les résidents pour les informer à nouveau.

Mme GIOVANNANGELI : Mais c'est au Maire d'Aubagne à qui je m'adresse en tant qu'Administrateur.

M. Le Maire : Très bien Mme GIOVANNANGELI, on vous a entendu. C'est parfait.

Mme GIOVANNANGELI : Mais ne soyez pas méprisant enfin. Vous avez des gens qui sont en train de vivre tous les jours...

M. Le Maire : Mais ne faites pas un numéro de cirque, vous n'y étiez pas, ça fait deux ans qu'on y est dessus.

Mme GIOVANNANGELI : Mais ce n'est pas de numéro de cirque. Vous appelez le cirque que d'être indigné parce qu'il y a des gens qui vivent mal.

M. Le Maire : Allez ça suffit Mme GIOVANNANGELI. On vous a entendu. Vous faites de la polémique là où il n'y en a pas. Voilà.

On a dit aux résidents qu'on était attentif.

Madame, on entend votre angoisse.

Je clos cet échange que j'ai souhaité parce qu'effectivement il y a de la transparence partout.

Je vous propose d'ouvrir le Conseil Municipal, avec quelques minutes de retard, à 18 heures 20.

Je vais procéder à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	33
Excusés	10

Mme Geneviève MORFIN à Mme Marie-Hélène ARFI
 Mme Julie GABRIEL à Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS
 M. Philippe PORFIRO à M. Le Maire
 Mme Brigitte AMOROS à Mme Hélène TRIC
 M. Gilles FEUGIER à Mme Marie-Claude GILLET
 Mme Alexandra PASOLINI à M. Alain ROUSSET
 M. Laurent COLOMBANI à Mme Sylvia BARTHELEMY
 M. Elyes FERCHICHI à M. Pascal AGOSTINI
 Mme Hélène LUNETTA à M. Daniel FONTAINE
 Mme Stéphanie HARKANE à M. Jean-Marie ORIHUEL

A la délibération n° 09-131118, arrivée de M. Laurent COLOMBANI :

Présents	34
Excusés	9

A la délibération n° 12-131118, départ de Mme Joëlle MELIN et M. Nicolas ROBINE :

Présents	32
Excusés	11

--- ooo O ooo ---

M. Le Maire : L'appel fait, le quorum atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil Municipal.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner maintenant le secrétaire de séance. S'il accepte, je désigne le benjamin de notre assemblée, M. Nicolas ROBINE, secrétaire de cette séance.

C'est parfait Merci M. ROBINE.

.../...

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du **24 septembre 2018**, soumis à l'approbation des élus, est adopté à l'unanimité.

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le **Mercredi 12 Décembre 2018**, et non le 18 comme il était mentionné dans un premier temps. En tout cas, c'est comme cela que je l'avais peut-être formulé avant l'été.

Préalablement, je vous précise que la délibération n° **06-131118** portant sur l'acquisition du terrain sis 14 Avenue de Verdun à l'E.P.F. P.A.C.A. est retirée de l'ordre du jour pour une explication simple. On a reçu vendredi de la part du notaire de l'E.P.F.R. un élément qui n'était pas celui indiqué dans la délibération concernant la T.V.A. C'est la raison pour laquelle on retire cette délibération et nous mettrons à jour les éléments qui nous ont été rapportés par l'E.P.F.R. pour vous soumettre cette délibération dans un prochain Conseil Municipal.

Je vous propose maintenant de passer à **l'examen de l'Ordre du Jour.**

--- ooo O ooo ---

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

01-131118- Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -

Gestion de l'eau : Participation actionnariale à la S.P.L. L'Eau des Collines - Remontée de la compétence Eau au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Cession de plus des 2/3 des actions au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence et adoption des modifications des statuts de la S.P.L. L'Eau des Collines.

En mars 2018, le Conseil Municipal a voté une délibération portant sur la participation actionnariale de la Commune au capital de la S.P.L. « Eau des Collines ».

En effet, la compétence de l'eau étant transférée à la Métropole au 1^{er} janvier 2018, celle-ci devenait de facto actionnaire de la S.P.L. Et pour pouvoir continuer de participer au capital, conformément aux textes en vigueur, les communes devaient lui céder 2/3 de leurs actions.

Dans les semaines qui ont suivi ce Conseil Municipal, le Préfet a attiré l'attention de la S.P.L. « Eau des Collines » et de la Métropole sur le fait que le calcul du nombre d'administrateurs devait respecter les deux règles suivantes : une collectivité égale 1 siège, les autres sièges étant répartis à proportion de la détention de capital. Ce qui conduit à un Conseil d'Administration composé de 17 sièges et non de 13.

C'est l'objet de cette délibération d'aujourd'hui qui reprend celle de mars qui n'était qu'à caractère financier, la complète par la modification des statuts et qui accorde à la Ville d'Aubagne deux mandataires désignés à l'Article 5.

Cette délibération annule et remplace la délibération du Conseil Municipal du 13 mars 2018.

.../...

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Mme GIOVANNANGELI, vous avez la parole !

Mme GIOVANNANGELI : Je vais essayer de ne pas faire de cirque !

Vous rappelez M. ROUSSET que cette délibération était passée en mars. Vous vous souvenez sans doute qu'à l'époque nous avons trouvé cette délibération précipitée dans la mesure où nous n'avions pas tous les éléments et nous ne comprenions pas pourquoi une telle précipitation d'autant que, comme vous je l'espère, nous regrettons ces cessions qui évidemment font perdre une grande maîtrise à la Ville d'Aubagne.

C'est évidemment lié au nombre de sièges. Ça aussi je l'avais regretté, je suis désolée d'avoir eu raison trop tôt, ça nous oblige à repasser la délibération.

Mais j'en profite, d'une part, pour espérer que les deux sièges d'Aubagne permettront de continuer à défendre les intérêts de la Ville au milieu de cette cession et de cette difficulté supplémentaire pour maîtriser le destin de l'eau dans notre commune. D'autre part, j'avais une question qui va s'adresser sans doute à la fois à Mme La Présidente et à vous, c'est : est-ce qu'on peut imaginer que la S.P.L. rejoigne la régie métropolitaine puisqu'on parle là de gestion publique de l'eau et qu'il existe une régie métropolitaine ?

M. Le Maire : M. LEVISSE !

M. LEVISSE : Plus sur le fond, je ne répondrai pas directement à ça... Plus le fond j'en profite parce qu'il y a eu des choses qui ont été sorties dans la presse, des délibérations métropolitaines en particulier sur les tarifs de l'eau et qui ont été reprises dans la presse, annonçant en particulier que l'eau à Aubagne était à 2,57 euros T.T.C. Il y a un article qui a été repris là. Déjà Mme BARTHELEMY avait fait un rectificatif en Conseil de Territoire en disant que c'était des chiffres qui étaient erronés. On répète maintenant que c'est sorti, c'est des fake news pur, ce n'est pas une erreur de la presse, les chiffres qui figurent dans les délibérations métropolitaines sont erronés. Après ils sont repris tels quels, il n'y a pas de problème là-dessus si ce n'est que, vis-à-vis du public, on tient à rétablir la vérité.

L'eau à Aubagne est à 1,72 euro, abonnement, taxe et agence de l'eau inclus. C'est l'eau la moins chère de la Métropole, exactement au même niveau qu'Aix et on en est assez fiers parce qu'Aix était un petit peu, dans les grandes villes, plutôt un modèle va-t-on dire. Et ça c'est bien. On a effectivement un tarif très attrayant sur Aubagne et la Penne. Ça c'est la première chose qu'on tenait à rectifier.

J'en profite pour le plaisir, c'est que, c'est pour vous, je continue à dire que l'eau de Droite à Aubagne est moins chère que l'eau de Gauche à Roquevaire. Ça c'est mon plaisir, je fais un peu de polémique. Mais pour donner les chiffres, abonnement inclus, à Aubagne, pour 60 m³, ce qui est un petit foyer, un ménage de deux personnes, à Aubagne, on paie 65 euros T.T.C. tout compris et à Roquevaire 73, c'est donc plus.

Mme GIOVANNANGELI : Oui mais ils ont la gratuité de l'eau vitale !

M. LEVISSE : Mais non c'est pareil. 73 euros, c'est plus que 65 euros, eau vitale, etc., il faut tout payer. Les chiffres sont les chiffres, hélas !

Dernière chose peut-être parce qu'avec les prix « on fait un petit peu ce qu'on

veut » et c'est plutôt la responsabilité financière qui est importante. Je redis, et ça vous avez pu le voir, ou les gens ont pu le voir, c'est qu'on continue d'investir lourdement, c'est-à-dire 1,5 million qui ont été investis en 2018 dans les réseaux à Aubagne et La Penne, on mutualise les deux, c'est un investissement qui est trois à quatre fois supérieur à ce que font les autres communes en France, trois à quatre fois supérieur à ce qui était fait avant. Ça c'est bien. Et je suis sûr que ça va aller droit au cœur, on le fait sans dette. C'est quand même bien !

Une dernière chose, oui il y a eu des remarques de la Préfecture, je ne vais pas rentrer dans le débat juridique, je ne suis vraiment pas à mon aise. On a aujourd'hui 2 représentants aubagnais sur 17, on en avait 1 sur 13. 2/17^{ème}, c'est mieux que 1/13^{ème}. C'est plutôt bien et c'est quelque chose qui, à mon sens, va dans le bon sens !

M. Le Maire : Très bien. Mme BARTHELEMY !

Mme BARTHELEMY : Mme GIOVANNANGELI, je vais répondre à votre question. D'abord, ce soir, comme d'autres communes, on va régulariser les statuts pour se mettre en conformité avec la demande du Préfet.

Je vous rappelle que, jusqu'à présent, on avait 13 administrateurs à l'Eau des Collines, 7 représentants de la Métropole qui étaient BARTHELEMY, GAZAY, COULOMB, MINGAUD, DESTRO, GIBERTI, ROUSSET, et il y en avait 3 qui représentaient la Ville d'Aubagne, vous en faisiez partie d'ailleurs, Mme MENET, Mme GIOVANNANGELI, M. PORFIRO. Un représentant de la Ville de CUGES, M. SAPETA, et un représentant de la Ville de Saint-Zacharie ainsi qu'un représentant de la Ville de La Penne M. PRESUTTO.

Après modification, il faut 17 administrateurs. Il y aura 12 représentants métropolitains. Seront reconduits à l'identique BARTHELEMY, GAZAY, COULOMB, DESTRO, GIBERTI et ROUSSET. Un changement concernant bien sûr La Penne-sur-Huveaune puisque Mme CAPDEVILLE a remplacé M. MINGAUD, et nous aurons 5 nouveaux conseillers métropolitains qui vont rejoindre notre Conseil d'Administration. Plus aujourd'hui, puisque, dans toutes les communes, il y a une délibération qui, ce soir, demain ou après-demain, va être identique à celle-là et qui va désigner un représentant. Il y aura donc deux représentants pour la Ville d'Aubagne au lieu de trois, un représentant pour la Ville de Cuges, un représentant pour la Ville de Saint-Zacharie et un représentant pour la Ville de La Penne. Vous voyez que, de toutes les façons, on sera quoi qu'il en soit bien représenté.

Après vous me posez la question de savoir si on rejoindra un jour la régie. Félicitons nous déjà que l'Eau des Collines existe et qu'elle réussisse. Il est possible un jour que nous ayons à réfléchir à un rapprochement avec le S.I.B.A.M., vous le savez très bien.

Mme GIOVANNANGELI : Le S.I.B.A.M. a rejoint le service des eaux.

Mme BARTHELEMY : C'est sous forme de régie. Le S.I.B.A.M. est sous forme de régie, aujourd'hui régie métropolitaine. Il est possible que, compte tenu de notre proximité, nous soyons amenés à un rapprochement. J'ai intégré le Conseil d'Administration du S.I.B.A.M. d'ailleurs et j'espère que, pareillement, le Maire de Cadolive, M. PEROTTINO, Président du S.I.B.A.M., intégrera notre Conseil d'Administration. Si c'est un rapprochement entre le S.I.B.A.M. et l'Eau des Collines, ce sera encore très très local. Est-ce qu'un jour il y aura une grande régie métropolitaine avec un prix applicable sur l'ensemble du territoire métropolitain de l'eau, effectivement, André LEVISSE le soulignait, aujourd'hui nous avons l'eau la moins chère de la Métropole pratiquement. Evidemment, ce n'est pas souhaitable. Pour l'instant,

.../...

félicitons-nous que l'Eau des Collines poursuive son chemin. Ça coule de source ! J'allais dire.

M. Le Maire : M. ROUSSET, vous voulez compléter,

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire. Je voudrais juste répondre à Mme GIOVANNANGELI pour dire que la délibération de ce soir n'a rien à voir avec la délibération du mois de mars. Celle de ce soir comporte, en plus des éléments financiers de cession, une modification des statuts et une désignation de deux mandataires pour la Ville d'Aubagne.

Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que la petite musique qui dit qu'Aubagne ne sera représentée plus que par deux personnes, je ne peux pas l'entendre. Parce qu'en tant que représentant de la Métropole, que je sache, Mme BARTHELEMY, M. GAZAY et moi-même sommes aussi des Aubagnais. Si on doit porter les intérêts de la Ville d'Aubagne, ce n'est pas parce qu'on aura la casquette « Administrateur Métropolitain » qu'on ne les portera pas. Voilà M. Le Maire.

M. Le Maire : Mme GIOVANNANGELI, vous savez que quand le rapporteur conclut, normalement on ne reprend pas la parole derrière, mais vous me paraissez dans une bonne disposition aujourd'hui, je vous donne la parole !

Mme GIOVANNANGELI : Ce n'est pas comme cela que vous avez commencé, mais je vous remercie de le reconnaître.

M. ROUSSET, je ne veux pas polémiquer mais c'est le début de la délibération qui revient sur la délibération du mois de mars. Logiquement, je dis simplement que ça valide le fait qu'au mois de mars on s'est précipité pour rien. C'est tout. Et on peut le regretter.

M. Le Maire : On ne regrette rien du tout. On a délibéré au mois de mars, on délibère sur une nouvelle délibération, vous l'entendez, vous ne l'entendez pas, ça ne change pas grand-chose.

Je mets aux voix cette délibération.

M. LEVISSE : M. Le Maire, dernière chose avant le vote. Il y a eu des questions sur le maintien des observateurs, il y a des administrateurs observateurs qui sont maintenus dans ce système-là. Je sais que cela avait posé...

M. Le Maire : Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **01-131118** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN. Non-participation au vote de Mme MENET, M. RUSCONI, Mme MELIN et M. ROBINE.

02-131118 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Depuis 2016, conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, la plupart des collectivités territoriales doivent désormais élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Il est présenté en Conseil Municipal, préalablement au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Je ne vais pas commenter la totalité du rapport mais insister sur trois données que l'on peut retenir dans ce rapport.

La première donnée, c'est qu'il y a au sein de la collectivité une féminisation supérieure à la moyenne nationale de la fonction publique territoriale puisque 64 % de femmes contre 61 % au niveau national et ce dans les trois catégories A, B et C ainsi qu'au niveau des postes sur emploi fonctionnel et de direction où 53 % des postes sont occupés par des femmes contre 52 % au niveau national.

Il faut aussi remarquer qu'il y a une moyenne d'âge là aussi supérieure à la moyenne nationale. Les femmes qui sont au sein de la Ville d'Aubagne ont 47,5 ans d'âge en moyenne alors qu'au niveau national cet âge moyen est de 35 ans. C'est aussi supérieur pour les hommes mais de façon moindre puisque la moyenne d'âge des hommes est de 45,2 ans dans la collectivité contre 44,8 ans au niveau national.

Enfin, et c'est un point à souligner, des salaires nets mensuels moyens assez largement supérieurs par rapport à la moyenne nationale, de l'ordre de 150 euros de plus par mois pour les femmes et de près de 200 euros pour les hommes.

Enfin, concernant l'évaluation des dispositifs publics, c'est cette année les équipements culturels qui en ont fait l'objet et ils sont là aussi très largement fréquentés par les femmes. Un exemple, pour le Conservatoire, 74 % de femmes fréquentent le Conservatoire par rapport aux hommes. Pour la Médiathèque, ce chiffre est de 62 %. Pour les Pénitents, il est de 65 %. Enfin, pour le Comoedia, il est de 59 %.

M. Le Maire : Y a-t-il des observations, des prises de parole ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Vous le savez, c'est un sujet qui nous tient à cœur. Moi non plus je ne vais pas faire l'exégèse du document, rassurez-vous.

Juste quelques indicateurs. A la page 17 du rapport, à propos de l'écart de salaire entre les hommes et les femmes, on peut voir qu'à Aubagne cette différence est plus marquée qu'en moyenne en France. Elle est de 227 euros de différence entre une femme agent à Aubagne et un homme contre 184 euros au niveau national.

A Aubagne, cette différence s'est également aggravée de 30 euros depuis 2015, c'est quand même le fait de certains qui ont été faits ici. J'ai eu l'occasion de le dénoncer à plusieurs reprises avec des promotions majoritairement masculines.

A ce propos, à la page 18, la page suivante du rapport, on voit que vous commencez à corriger les choses. En effet, les agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sont, désormais, à 75 % des femmes alors qu'elles représentent 66 % des agents. C'est positif et va dans le sens de ce qu'on a proposé depuis 3 ans. Il reste, cependant, à faire pour les promotions internes car à Aubagne 80 % des promotions internes concernent des hommes mais cela impacte, il est vrai, beaucoup moins de personnes.

Dans l'ensemble, l'inégalité de salaire et de carrière entre les femmes et les hommes reste une réalité déplorable et un archaïsme de notre société. C'est toujours légèrement plus marqué ici que dans la moyenne du pays.

Nous prenons acte de ce rapport et demandons, comme les années précédentes, que la ville soit proactive sur ce sujet d'importance.

M. Le Maire : Merci. D'autres interventions ? M. ROUSSET, vous voulez répondre ?

M. ROUSSET : Oui M. Le Maire, je voudrais remercier M. GRANDJEAN pour les encouragements qu'il nous donne à travers la remarque faite sur l'indicateur concernant l'augmentation de grades. Pour le reste, je ne peux que m'associer à ses propos sur le regret que nous avons tous de cette différence de rémunération entre les femmes et les hommes dans notre pays.

M. Le Maire : Très bien. Ce rapport n'est pas à mettre aux voix.

Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes établi sur la base des données disponibles de l'année 2018.

03-131118- Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire -
Approbation de la Convention de Partenariat avec la Région pour la
diffusion de données ouvertes et intelligentes.

L'ouverture des données est inscrite dans la loi de 2016 pour une république numérique.

L'objectif fixé par cette loi est une publication progressive des principaux documents administratifs puis de tous les documents qui revêtent un intérêt soit économique, soit social, soit sanitaire, soit environnemental.

Pour atteindre cet objectif, la Ville d'Aubagne a signé en mars 2017 avec la Région une convention. Ce partenariat a permis à la ville de bénéficier d'un accompagnement de la Région sur l'approche de l'Open Data, la démarche, les enjeux, et surtout d'être une ville test sur la plateforme mutualisée de mise à disposition des données.

Entre-temps, depuis 2017, la Région a travaillé sur une refonte de sa fameuse plateforme pour finalement mettre à disposition en mai 2018 le nouveau portail appelé « DataSud ».

Après une période dédiée plus particulièrement à la compréhension et à l'approche de l'Open Data, la Ville va sur l'année 2018 se concentrer sur la diffusion des données. La Région P.A.C.A. a demandé à l'ensemble de ses partenaires actuels et futurs de signer un nouveau modèle de convention. Ce nouveau modèle figure en annexe de cette délibération.

La délibération n° **03-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « URBANISME, DROITS DES SOLS, LOGEMENT »

**04-131118 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
**Approbation du Cahier des Charges de rétrocession du Local
 sis 52 Rue de la République.****

La Commune a préempté le bail commercial de l'ancien bar situé au 52 Rue de la République et doit en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, du Code de l'Urbanisme et du Code du Commerce, procéder à un appel à candidature pour la rétrocession du bail acquis.

La procédure de rétrocession est encadrée par :

- L'approbation par le Conseil Municipal d'un cahier des charges définissant les modalités d'exploitations du bail ;
- Le lancement d'un appel à candidature et examen des candidatures ;
- L'approbation par le Conseil Municipal du candidat qui exploitera le bail.

Cette délibération est la première étape de la procédure et vise à approuver le Cahier des Charges de la consultation à organiser.

Cette délibération a été examinée par la Commission Municipale.

La délibération n° **04-131118** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

**05-131118 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire -
**Approbation de l'acquisition du local anciennement P.M.I. sis à
 La Garenne au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.****

Le Conseil Départemental est propriétaire au sein de l'école maternelle et de la crèche La Garenne d'un local d'une surface de 196 m² anciennement occupé par les services de la P.M.I. Le regroupement des missions de la P.M.I. dans la Maison Départementale des Solidarités sise Avenue Antide Boyer a donc libéré ce local.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a indiqué à la Commune ne plus avoir besoin de cet espace et lui a fait connaître son intention de le céder. L'acquisition par la collectivité de ce local totalement enclavé au sein de l'école maternelle et de la crèche La Garenne présente une réelle opportunité permettant l'amélioration du fonctionnement des services municipaux.

Les négociations menées entre le Conseil Départemental et la Commune ont permis de convenir de l'acquisition de ce local moyennant la somme de 170.000 euros. Ce montant est inférieur au seuil de consultation obligatoire des Services de France Domaines. Pour autant, le prix au m² issu des négociations s'élève à 867 euros et reste inférieur au prix moyen du marché qui est de l'ordre de 1.270 euros tels mentionnés dans l'avis des services fiscaux.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, cette délibération propose d'acquérir le local situé Allée des Pins à La Garenne pour 196 m², moyennant la somme de 170.000 euros.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Plus qu'une intervention, c'est une question. Quel projet y a-t-il sur ce local dont effectivement on mesure bien qu'il puisse y avoir des intérêts à l'avoir mais quels sont les projets dessus ?

Mme LEVASSEUR : Le projet principal étant l'installation de 8 à 10 berceaux.

M. Le Maire : C'est un agrandissement de la Crèche.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **05-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

06-131118 - Approbation de l'acquisition du terrain sis 14 Avenue de Verdun à l'E.P.F. P.A.C.A. RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR.

07-131118 - Sur le rapport de Mme Jeannine LEVASSEUR, Adjointe au Maire - Approbation de la Convention de constitution de servitudes de passage souterraine avec ENEDIS sur les parcelles CM n°s 1291 et 1357 sises Traverse des Caniers, Beaudinard Nord.

Cette délibération a pour objet d'autoriser, au titre de servitude réelle et perpétuelle, le passage d'une canalisation souterraine de conducteurs électriques sur les parcelles communales situées Traverse des Caniers à Napollon.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **07-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

08-131118 - Sur le rapport de M. Alain ROUSSET, Premier Adjoint au Maire - Approbation du transfert du marché de maîtrise d'œuvre de la requalification des Cours Barthélémy, Loulou Delfieu, Place Pasteur et Place des Quinze.

Depuis 2014, l'équipe municipale affirme sa volonté de dynamisation du centre-ville, un centre-ville affaibli et fragilisé par la concurrence de périphérie, par un schéma de circulation qui favorise le trafic de transit ou encore par ses espaces publics vieillissants.

Cette redynamisation du centre-ville passe par une requalification indispensable de l'espace public. Il s'agit de nos rues, de nos places, mais aussi des réseaux d'eaux et d'assainissement et de l'éclairage.

Après la Rue Rastègue, la Rue Martinot et la Rue Moussard ainsi que la Place de Guin qui concernaient la requalification de l'espace public du centre-ville historique, il s'agit maintenant de s'attaquer aux lieux emblématiques de notre Ville que sont les Cours

Barthélémy et Loulou Delfieu, en passant par la Place des Quinze, la Rue de la République jusqu'au Cours Beaumont.

Je vais là vous donner quelques dates.

En juin 2017, le Conseil Municipal a délibéré pour lancer un concours concernant la requalification des Cours Barthélémy et Loulou Delfieu, de la Rue de la République jusqu'au Cours Beaumont.

Le 22 juillet 2017, il y a eu un appel à concurrence. 37 soumissionnaires ont retiré un dossier.

En juillet 2018, 3 candidats ont été retenus par le jury, jury composé des participants de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville d'Aubagne et de personnalités qualifiées en particulier des représentants de l'ordre des Architectes et des Paysagistes.

Le 29 octobre 2018, il y a moins d'un mois, le jury s'est à nouveau réuni pour choisir sur ces 3 candidats celui qui allait être retenu pour l'aménagement des lieux précités.

C'est la Société CITTA/STRADA Ingénierie qui a été retenue.

En parallèle, la Métropole a voté le 28 juin 2018 le fait que le centre-ville d'Aubagne était d'intérêt métropolitain et, dans cette délibération, elle a mis en place une concession d'aménagement confiée à la S.O.L.E.A.M. Cette concession d'aménagement comprend une partie du périmètre que le jury concernant les aménagements des Cours Barthélémy, Loulou Delfieu et de la Rue de la République jusqu'au Cours Beaumont comprenait.

Il s'agit donc aujourd'hui de transférer à la Métropole une partie du marché de la maîtrise d'œuvre conclu par la Commune correspondant à la tranche de travaux inclus dans le périmètre de la concession.

L'ensemble de ces rapports a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Y a-t-il des interventions ? M. FONTAINE !

M. FONTAINE : Deux remarques de fond. D'abord, on peut se féliciter que la Ville évolue, cela va de soi.

Première remarque : dans les lieux qui vont être aménagés, se trouve en particulier la Place Pasteur, place qui aurait pu déjà être aménagée si le tramway avait poursuivi sa course. Le tramway, et lors du dernier Conseil du Territoire, nous sommes revenus là-dessus, est aujourd'hui plébiscité par la population, et il est bon de le rappeler, dont le financement incombait à la Communauté d'Agglomération et ne coûtait pas directement au budget de la Ville d'Aubagne, vieille histoire, mais je le redis parce que certains l'ont peut-être oublié ou voire ne l'ont jamais su.

Ceci dit, l'histoire a passé, nous sommes aujourd'hui dans l'aménagement tel que M. Le Premier Adjoint l'a présenté. Il y a quand même un problème là. C'est que M. Le Premier Adjoint a dit que, par délibération du 28 juin 2018, la Métropole avait considéré que le lieu était d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire que c'est la Métropole qui va s'occuper de ces questions d'aménagement et qu'elle confie l'aménagement à la S.O.L.E.A.M. Qui est la

.../...

S.O.L.E.A.M. ? La S.O.L.E.A.M. est la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine. Qui est la S.O.L.E.A.M. ? La S.O.L.E.A.M. est la société qui s'occupe aujourd'hui de l'aménagement de la Place Jean-Jaurès à Marseille. La Place Jean-Jaurès se trouve dans le Quartier de la Plaine. Un certain nombre doivent bien connaître. Qui est la S.O.L.E.A.M. ? C'est celle qui, dans le cadre de la concertation, n'arrivant pas à s'entendre avec les Marseillais, a fait dresser tout autour de la Plaine un mur de béton qui a coûté plus de 300.000 euros aux habitants afin que les habitants ne se mêlent pas de l'aménagement de ce centre. Qui est la S.O.L.E.A.M. aussi ? Elle est gérée par un directeur qui, dans le même temps, valorise l'outil de la S.O.L.E.A.M. en disant sur les services Internet, et vous cliquez S.O.L.E.A.M. sur Internet et vous verrez une magnifique page où là, de manière extraordinaire, il est dit : élargissons nos horizons. Tout est bleu, tout est blanc, tout est rouge. Tout est magnifique avec la S.O.L.E.A.M. : une manière d'élargir les horizons et de dresser des murs !

Le même directeur qui va s'occuper de nos affaires à nous, ici, sur Aubagne, en tant que responsable de la société, au moment même, deuxième chose, où des immeubles entiers de la Rue d'Aubagne s'effondrent, ce directeur dont la maison première qui est celle qui va faire chuter la totalité de cette portion de rue, qui appartient et qui est gérée par la S.O.L.E.A.M., le jour où la rue s'effondre, le directeur est à LILLE dans un colloque, dit la Provence de ce samedi, qui a pour but de discuter d'un tas de choses intéressantes, mais que voulait-il faire ? Il y a un choix à faire dans la vie. Alors, en tenant compte de ces faits-là, autant nous aurions pu être attentifs positivement à la question posée, hormis ce que j'ai en premier sur le tramway, mais nous ne souhaitons pas, M. Le Maire, que ce soit cette société qui gère aujourd'hui les affaires de la Ville d'Aubagne, nous ne souhaitons pas à Aubagne qu'il y ait des places Jean-Jaurès et qu'il y ait des rues d'Aubagne.

Tout simplement, par méfiance profonde de qui va s'occuper des affaires de la Ville, nous voterons contre.

M. Le Maire : Vous êtes presque à la limite de la diffamation vis-à-vis de la S.O.L.E.A.M. Ça ne regardera que la S.O.L.E.A.M. Ça ne me regarde pas.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. RAMPAL !

M. RAMPAL : Je ne sais pas si cette délibération est une délibération d'urbanisme parce que c'est le Premier Adjoint qui l'a rapportée et non pas la déléguée à l'urbanisme alors qu'elle est passée en Commission mais qu'importe, leur valeur est identique.

Quelques remarques quand même. On ne peut que se féliciter. Enfin, l'amélioration du centre-ville d'Aubagne. Il était temps. En commission, j'avais dit que ça se passerait sûrement avant fin 2020. On m'a répondu : peut-être.

Néanmoins, ma première question est, et c'est la question que j'ai posée en Commission d'Urbanisme : qu'en est-il de la partie de la Rue de la République et du Cours Beaumont qui était inclus au projet et qui aujourd'hui est hors périmètre.

Je vous repose donc la question. Peut-être aurais-je d'autres précisions. Concernant l'aménagement fait par la S.P.L. S.O.L.E.A.M., je serais beaucoup plus réservé que l'intervenant précédent parce que je pense qu'une S.P.L. ou une Société d'Economie Mixte fait uniquement ce que demandent les élus. Les exemples donnés à Marseille ou les immeubles qui s'effondrent, c'est parce que les élus n'ont pas donné les consignes et le travail nécessaire à faire à cette société-là.

Pour ma part, je connais un petit peu cette société puisqu'on a travaillé nous longtemps avec l'Agence de l'Urbanisme qui était très proche de la S.O.L.E.A.M. Aujourd'hui, on comprend mieux malgré tout, même si la Métropole aurait pu faire travailler FACONEO, que ça soit la S.O.L.E.A.M. puisque c'est la Métropole qui va payer cet aménagement. On attend donc de voir mais c'est surtout la question entre la Place Pasteur et le Cours Beaumont, voir ce qu'il en était. Je ne vous parlerai pas des projets pharaoniques qui devaient se faire dans ce quartier : l'entrée du stade, l'allée, peut-être un jour... J'espère qu'on le verra, on est encore jeune M. Le Maire !

Si vous pouvez répondre à la première question que je vous ai posée, ce serait bien.

M. Le Maire : Ok, merci. M. ROUSSET, vous avez la parole !

M. ROUSSET : M. RAMPAL, effectivement nous travaillons étape par étape. Je vous rappelle et vous avez assisté, vous participiez au jury, que le projet global englobe la Rue de la République à partir de la Place Pasteur jusqu'au Cours Beaumont. Par contre, le périmètre d'intervention de la S.O.L.E.A.M. s'arrête à l'horloge.

Je ne voudrais pas que vous pensiez aussi que nous avons abandonné nos autres projets parce que si vous vous penchez sur la délibération qui a été votée en Conseil Métropolitain, elle accorde à la S.O.L.E.A.M. une concession qui part de l'îlot de la gare, qui englobe l'Avenue Antide Boyer, qui prend aussi l'Esplanade De Gaulle et le Cours Maréchal Foch et qui se termine par l'îlot du Bras d'Or. Les objectifs qui étaient les nôtres sont maintenus, peut-être simplement que, pour les étapes de réalisation, comme on a tendance à le dire, on travaille étape par étape et les conditions financières ne sont pas toujours faciles.

M. Le Maire : Je vais conclure cet échange.

Vous avez parfaitement résumé M. ROUSSET. Il y a deux éléments. D'abord, il faut procéder par étape parce que, sur le plan financier, c'est compliqué, et ce n'est pas avec 15 millions d'euros, c'est le montant global qui a été fléché au niveau de la Métropole, que l'on va refaire tout cela. Il faudra d'autres étapes, d'autres négociations, d'autres discussions avec la Métropole pour retravailler sur l'ensemble des projets. Nous avons aussi le souci « de ne pas complètement révolutionner Aubagne en mettant des travaux tous azimuts ».

On espère. Est-ce qu'on fait bien ? Est-ce qu'on ne fait pas bien ? C'est l'avenir qui le dira. On n'a pas la prétention de dire qu'on fait tout bien mais en tout cas on espère effectivement qu'en limitant le trafic dans différents lieux de la Ville on va essayer de moins pénaliser la circulation d'un côté, les commerces de l'autre. Notre souci est de ne pas mettre la ville à feu et à sang mais, au contraire, de procéder par étape, de procéder par des discussions que l'on veut avoir avec les riverains et les commerçants qui sont concernés par ces travaux. Et je vous annonce, on n'a pas encore arrêté complètement les dates, que nous ferons, comme nous l'avons fait quand nous avons travaillé sur la partie du centre-ville historique, de la concertation avec l'ensemble des habitants et les commerçants du centre-ville.

On avance étape par étape, mais, comme l'a très bien souligné M. ROUSSET, on n'en garde pas moins l'objectif global qui est la refonte du centre-ville dans sa globalité. Et l'îlot du Bras d'Or fait partie aussi de nos projets. On continue à travailler dessus, mais là c'est une réalisation qui s'engage maintenant.

J'espère qu'on a répondu à votre questionnement sur la Rue de la République et le Cours Beaumont.

M. RAMPAL : Non pas du tout M. Le Maire. Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Le Maire : Je vous le dis différemment : c'est prévu plus tard.

M. RAMPAL : Je vous demandais si l'aménagement jusqu'au Cours Beaumont allait se faire avant 2020. C'est tout.

M. Le Maire : Avant 2020 ? Il faudra voir l'an prochain les finances de la ville. Il faudra regarder comment on a avancé sur cette partie-là, il faudra voir un certain nombre de choses. Avant 2020, ça paraît problématique. Mais dans l'année 2020 ? Est-ce que ça peut démarrer dans l'année 2020 ? Pourquoi pas !

Mais en tout cas, aujourd'hui, cela n'est pas arrêté.

Ce qu'on a arrêté de manière définitive, c'est la partie Horloge, Cours Barthélémy et Loulou Delfieu comme l'a précisé M. ROUSSET !

Je mets donc aux voix cette délibération. On a parlé d'aménagement, d'urbanisme mais la délibération en elle-même consiste à dire : la Ville d'Aubagne a choisi une maîtrise d'œuvre pour ce projet là. Nous la transférons à la Métropole puisque le choix a été fait par les élus comme vous le soulignez tout à l'heure très justement concernant la S.O.L.E.A.M. Et la S.O.L.E.A.M. n'a vraiment aucune difficulté de ce côté-là en laissant aux élus d'Aubagne décider pour leur propre ville.

La délibération porte sur ce transfert du marché de maîtrise d'œuvre vers la Métropole. Je passe donc au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

La délibération n° **08-131118** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN. Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

COMMISSION « FINANCES BUDGET ECONOMIE »

09-131118 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation des rapports de la C.L.E.C.T. portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), constituée entre la Métropole et ses communes membres, a rendu son rapport sur l'évaluation du coût net des charges transférées.

Cette commission a travaillé au cours de 12 séances plénières, 2 séances en groupe de travail auxquelles j'ai participé avec Mme La Directrice Générale des Finances et Mme L'Adjointe au Directeur Général des Services. La mission C.L.E.C.T., c'est-à-dire les

services de la Métropole se sont déplacés à Aubagne dans les services pour 3 séances de travail.

Le montant des charges transférées a été évalué à 5.568.206 euros. Il contient notamment le S.D.I.S. pour plus de 3 millions, 3.3 millions d'euros et vous trouverez ensuite le détail pour les autres compétences dans la délibération.

Cette délibération propose d'approuver les rapports de la C.L.E.C.T. ; elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **09-131118** est adoptée à l'UNANIMITE ; Non-participation au vote de Mme MELIN et M. ROBINE.

10-131118 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la convention de dette récupérable relative aux transferts de compétences de la commune vers la Métropole Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2018.

Les biens et droits à caractère mobilier ou immobilier situés sur le territoire métropolitain et utilisés pour l'exercice des compétences transférées ont été mis à disposition de plein droit de la Métropole par la Commune depuis le 1^{er} janvier 2018, avant leur transfert dans son patrimoine.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'ensemble des droits et des obligations attachées aux biens transférés, y compris la dette, est supporté par la Métropole une fois le transfert réalisé.

Lorsque les emprunts ne peuvent être individualisés par compétence, et c'est notre cas parce que nous n'avons pas pu identifier et flécher les emprunts directement sur les compétences qui ont été transférées, il est proposé l'application du mécanisme alternatif dit de « dette récupérable ».

Ainsi, la commune continue à rembourser ses emprunts sans transfert de contrat à la Métropole et cette dernière rembourse à la commune une quote-part de l'emprunt.

Le patrimoine concerné est rattaché aux compétences suivantes : la Défense Extérieure Contre les Incendies, Gemapi et les Eaux pluviales.

Les annuités totales dues par la Métropole sur la période 2018/2042, ça fait un nombre d'années assez conséquent, représentent 4.300.750 €, soit 2.960.126 € en remboursement du capital et 1.340.624 € en remboursement des intérêts.

Bien sûr, on ne va pas s'emballer. Ces montants-là sont bien sur la période 2018-2042. Pour l'année 2018, cela représente seulement un montant de 186.661 euros en capital et 112.406 euros en intérêt.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **10-131118** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de Mme MELIN et M. ROBINE.

**11-131118 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Approbation de la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2018
(Ville).**

Dans le cadre des opérations d'ajustements budgétaires que nous effectuons au cours de l'année, je vous présente ce soir la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2018.

Cette Décision Modificative permet d'inscrire au budget des événements comptables et financiers constatés après le Budget Supplémentaire présenté au mois de juin 2018.

Comme vous avez pu le voir, nous rajoutons en valeur 872.675 euros au budget qui se décompose en - 41.535,00 euros en fonctionnement et + 914.210,00 euros en investissement.

Aussi, vous avez pu voir dans vos documents le détail par compte comptable de ces montants, mais je vais y revenir point par point.

Tout d'abord en fonctionnement :

Au niveau des recettes de fonctionnement, nous enregistrons au chapitre 70 une recette de 1.483.645,00 euros qui correspond au remboursement des conventions de gestion passées avec la Métropole, alors qu'au chapitre 73, c'est l'attribution de compensation qui est diminuée de 2.253.422,00 euros toujours dans le cadre du transfert des compétences. Je vous rappelle que le montant de notre AC était de 18 millions d'euros. Nous avons donc 5 millions qui vont être déduits. Dans ces déductions là, nous récupérons quand même de l'argent de la Métropole pour les compétences qui ne sont pas transférées en totalité pour lesquelles nous gardons la gestion, avec lesquelles nous avons passé une convention de gestion.

Ainsi nous avons aussi une correction d'un montant pour le F.P.I.C. Le F.P.I.C. est une recette que nous recevons de l'Etat. Sur l'année 2018, cette recette a été minorée malheureusement de 24.000 euros. On corrige le montant que l'on avait prévu en recettes déjà de 14.164,00 euros.

Au chapitre 74, nous constatons une subvention du Département de 630.000,00 euros.

Au chapitre 76, toujours dans le cadre des compétences transférées à la Métropole, 112.406,00 euros, c'est la récupération d'une partie des frais financiers dont je viens de vous parler qui correspond aux emprunts engagés pour les transferts de compétences.

Au niveau des dépenses, pour le chapitre 011, un montant de 600.000,00 euros a été rajouté, il correspond principalement :

- pour 200.000 euros à un ré ajustement des dépenses d'énergie,
- pour 350.000 euros à l'entretien et la réparation des dégâts constatés suite aux intempéries de cet été au mois d'août,

- pour 50.000 euros en frais d'actes et d'honoraires pour des procédures en cours.

Pour le chapitre 012, les dépenses de personnel, la baisse est de 632.978 euros. Elle correspond d'une part au transfert de 7 agents à la Métropole dans le cadre des transferts de compétences. Il y a aussi des personnes qui ont été transférées au 1^{er} Juillet. Le montant a été calculé à 180.830 euros. C'est un montant de salaires sur 6 mois.

Pour le reste, l'écart constaté entre les prévisions budgétaires 2018 et la consommation estimée fin 2018 résultent de quatre éléments combinés : le nombre de départs en retraite supérieur aux prévisions, des recrutements inscrits au Plan 2018 non réalisés grâce à des réorganisations et des mobilités internes, un effort sensible sur le nombre d'heures de vacation.

La gestion des ressources humaines continuera de s'exercer dans un cadre budgétaire maîtrisé, les recrutements externes ayant pour seule vocation de répondre à un manque de compétences très spécifiques.

La recherche d'optimisation dans l'organisation et le fonctionnement des services est toujours maintenue.

Pour le chapitre 14, l'atténuation de produits que nous avons enregistrés correspond aussi à une part du F.P.I.C. que nous avons reçu en moins de 10.046,00 euros.

Pour le compte 67, les charges exceptionnelles, nous avons rajouté un montant de 48.608,00 euros qui correspond à la régularisation des comptes d'une régie qui date de 2011 mais que nous devons enregistrer afin de pouvoir clôturer cette régie.

Enfin, nous avons aussi baissé le virement de section de 65.211,00 euros afin de pouvoir financer ces opérations supplémentaires

Ensuite pour l'investissement, en recettes, nous avons rajouté 186.661,00 euros, qui correspondent, comme je viens de vous parler, au remboursement en capital des emprunts liés aux compétences transférées.

En dépense, au compte 16, un complément de remboursement en capital de dette a été rajouté pour 120.000.00 euros.

Aux comptes 21 et 23, on en avait parlé en commission, on avait une régularisation à passer, c'est une écriture comptable pour passer du compte « travaux en cours » à « travaux terminés ». On enlève du compte 23, on passe au compte 21, ça c'est vraiment de l'écriture comptable qui fait zéro en bout, puisqu'on fait moins sur un montant et plus sur un autre.

Le compte 27 est mouvementé pour 1.450 euros correspondant à un dépôt de garantie.

Nous avons ensuite en dépenses et en recettes un montant de 451.360,00 euros correspondant à la T.T.M.O. qui est un transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage qui concerne des opérations d'aménagement des zones d'activités d'Aubagne ; la Métropole ayant la compétence depuis le 1^{er} janvier 2018, elle se substitue à la commune pour

l'exécution des opérations de travaux au jour du transfert. C'est une opération en dépenses et en recettes qui fait zéro au niveau comptable.

Le montant de 341.400,00 euros a été aussi ajouté en dépenses et en recettes, ce qui fait aussi zéro au niveau comptable. Il correspond à des rentes immobilières et principalement à un capital restant dû qui concerne le Comoedia.

Ce capital est révisé tous les 3 ans sur la base de l'indice I.N.S.E.E. de la construction. Ça faisait quelque temps que ce capital restant dû n'était pas réactualisé. Nous avons donc recalculé et réactualisé ce montant.

L'annuité du capital du Comoedia que nous remboursons qui s'élevait en 1985 à 16.769,39 euros s'élève en 2018 après actualisations successives à **34.449,76 euros**.

Le montant inscrit en Décision Modificative correspond à une estimation qui permettra de couvrir le capital jusqu'en 2024. Néanmoins, cette régularisation correspond à des écritures d'ordre et seulement l'annuité correspondant à l'exercice est inscrite au Budget Primitif 2018. Et enfin le virement de la Section de Fonctionnement pour équilibrer est diminué de 65.211,00 euros.

Je vous remercie.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Y a-t-il des interventions ?

Mme GIOVANNANGELI ? Je vous en prie !

Mme GIOVANNANGELI : Nous pensions intervenir à deux sur la délibération suivante mais autant séparer la Décision Modificative. Nous interviendrons à deux pour le Rapport.

En fait, vous avez présenté Mme MENET une délibération sur la Décision Modificative qui aurait pu être raccourcie parce qu'effectivement il y a beaucoup de réécritures. Nous voulons mettre un focus sur quelque chose qui nous semble quand même particulièrement important qui concerne les deux chapitres 012 « personnel » et 011 « charges à caractère général » parce que, sur le personnel, vous avez effectivement donné les raisons de ces – 632.000 euros en parlant du transfert de compétences à la Métropole qui concerne 7 agents pour 6 mois. Ce qui fait que ça fait une petite somme et vous avez continué et complété en parlant de recrutements non réalisés, donc lesquels ? Des sorties d'effectifs de leur gré parce qu'ils ont un peu de mal à supporter leur travail dans cette ville ou contre leur gré ? C'est une hypothèse. En tout cas, on n'y voit pas très clair et évidemment là où on voit clair, c'est sur les vacances parce que vu les raréfactions de remplacement l'été, on voit le résultat en matière de service rendu dans la ville à ce moment-là.

Sur le chapitre 011, effectivement les 600.000 euros du Conseil Départemental dirigé par la présidente de la Métropole en attendant la disparition du Département..., ouf, ça va permettre de réparer quelques dégâts et faire de menus entretiens et cela nous permet de rappeler au passage, mais nous y reviendrons dans le rapport suivant, que le niveau de dépenses sur ce chapitre est d'une désespérante faiblesse malgré tout.

En tout cas, cette Décision Modificative est la continuité d'un budget que nous avons contesté et, au-delà de son contenu, nous continuons à penser que le vote du Budget en décembre ne permet pas d'avoir une visibilité sur l'année écoulée et oblige systématiquement à ajuster pour compenser les erreurs d'appréciation, avec des décisions modificatives.

Nous voterons donc contre.

M. Le Maire : M. ARNOUX !

M. ARNOUX : Juste quelques remarques sur cette Décision Modificative qui vient après un Budget Supplémentaire. Effectivement, on constate au chapitre 011 une augmentation de 600.000 euros des dépenses. C'est quelque chose qui ne me surprend pas et qui ne doit pas surprendre si on suit ce que je dis depuis plusieurs années, à savoir que le chapitre 011 avait fortement diminué et qu'à un moment donné, on ne pourrait plus faire.

2013 : 15,8 millions, 2018. 12,6 millions et 2017 : 11,2 millions.

Je l'ai dit à plusieurs reprises, ça ne me surprend pas. Ça ne me surprend pas et c'est quand même une somme importante puisque ça représente 5 % du chapitre 011 prévu au Budget. Alors, pour compenser, on trouve, ça ne pourrait que me réjouir dans la suite de ce que je dis depuis plusieurs années, une diminution au chapitre 012 qui correspond pile poil à l'augmentation du chapitre 011, c'est très bien. Juste une question que je me pose en allant un peu plus en profondeur. J'ai trouvé que cette somme était au 74.111 « rémunérations personnel titulaire ». On nous a dit que c'était 7 personnes qui étaient parties puis d'autres qui n'avaient pas été embauchées. Ce qui me surprend, c'est que je ne vois pas de mouvements en ce qui concerne les dépenses d'U.R.S.A.F.F. et les cotisations de retraite.

Est-ce que c'est une bêtise de ma part ? Est-ce que c'est une erreur ? Il me semble que, si dans les prévisions, ces 7 personnes avaient été prévues, elles avaient été prévues en salaires, bien sûr, elles avaient été prévues aussi en dépenses de sécurité sociale et elles avaient été prévues aussi en cotisations de retraite. A mon sens, on n'aurait dû, ce qui vous aurait d'ailleurs permis d'avoir une somme plus importante que celle qui est indiquée aujourd'hui, à mon sens on aurait dû voir diminuer les charges salariales puisque ces 7 personnes ne font plus partie de la masse salariale et puisque, aussi, d'après ce qui nous a été indiqué, à moins que vous me donniez une réponse à cette question, mais dans mon esprit, j'allais dire, très cartésien, si la somme que vous reprenez correspond uniquement au 74.111, c'est-à-dire « rémunérations », en-dessous vous avez « charges de sécurité sociale » et en-dessous, vous avez « cotisations retraite » dans le document qui nous a été remis. Ces deux paragraphes ne bougent pas. Donc, je me pose la question. Pourquoi ne bougent-ils pas ?

J'avais d'autres questions à poser aussi, une seule, puisque vous avez répondu aujourd'hui à deux autres questions que je m'étais posées. Une qui concerne le mouvement de 200.000 euros au 60.612 sur les 900.000 qui étaient prévus. C'est quand même une somme importante. Que s'est-il passé ? Est-ce qu'il y a eu quelque chose ? Je vous le rappelle, c'est au chapitre « énergie et chauffage ». Est-ce qu'il y a eu un problème en ce qui concerne le chauffage ? Je n'en sais rien. Je n'ai pas pu vous poser la question en commission, je le regrette. Parce que, comme je n'ai pas les documents, je ne peux pas les lire, et comme je ne peux pas les lire, je ne peux pas questionner.

Enfin, pour équilibrer, vous avez, ce n'est pas la première fois, diminué le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement de 10 % et vous arrivez à 574.218 euros.

En recettes de fonctionnement, vous l'avez expliqué, il y a une diminution de 2.267.000 euros, il y a une compensation de la Métropole de 1.483.000 euros. Le différentiel est compensé par une aide du Département de 630.000 euros. D'après ce qui nous avait été indiqué en Commission, c'était une aide qui correspondait à des dépenses culturelles. A moins que je n'aie pas bien compris en commission, mais c'est ce qui nous avait été indiqué. Je pense que c'est le cas, vous le confirmez. J'allais dire par là : merci le Département. Mais merci le Département et tant mieux ! Tant mieux, ça a toujours existé, dans les budgets que j'ai pu voir auparavant, l'aide départementale a toujours été importante. Je pose la question parce qu'on est à l'état où on va fusionner Département et Métropole. Et la question, je vous la pose et on doit tous se la poser parce que je suis convaincu que, dans le cadre de la fusion, la première, deuxième ou troisième année, peut-être qu'il n'y aura pas trop de grands mouvements, mais est-ce que, par la suite, si c'est seulement la Métropole puisque que le Département n'existera plus il n'y aura pas lieu à s'inquiéter parce qu'il ne peut pas être construit de budget d'une commune, c'est clair, sans l'aide du Département. Je ne vois pas comment, quand vous voyez comment que vous avez 4.140.000 euros de subventions du Département, et ce qui est normal, une fois encore ça se fait partout, ce n'est pas spécifique à Aubagne, comment le budget pourra être construit lorsqu'il y aura une fusion si l'on n'y prend pas garde ? Moi je ne serai plus là ! Mais si l'on n'y prend pas garde, on risque d'avoir de fortes déconvenues lorsqu'il faudra construire les prochains budgets dans les années 2022, 2023 ou 2024.

Voilà quelques observations que j'entendais faire sur ce Budget Supplémentaire.

Nous voterons contre bien évidemment puisque nous avons voté contre le Budget Principal. Il faut quand même être logique dans la vie. On ne va pas voter pour alors qu'on a voté contre au départ !

M. Le Maire : Très bien. Mme MENET, vous essayez de répondre, je compléterai moi aussi de mon côté.

Mme MENET : Mme GIOVANNANGELI, vous me dites que j'ai beaucoup expliqué ou beaucoup cité de montants mais en réécriture. Sauf que c'est de la transparence. Les montants qui sont modifiés, je vous le dis. Je sais que quelquefois les chiffres c'est rébarbatif, ce n'est pas facile à entendre ni à écouter mais ce sont des chiffres qui sont affichés. Des chiffres que nous justifions et même si ça fait peut-être lourd pour vous à entendre, ce sont des chiffres que j'explique parce que, encore une fois, nous sommes dans la transparence. Il n'y a pas de raison que je passe sur des écritures qui sont indiquées.

Vous me parlez de la sortie des effectifs bon gré mal gré. Là je n'ai pas bien compris le rapport avec la Décision Modificative. On parle de montant, on ne parle pas dans ce cas-là de la situation et des personnes et de leur position vis-à-vis d'un départ à la retraite ou une mise à disposition ou une vacance de poste. Que les personnes soient contraintes ou non ? Non, pas du tout, ni contraintes, ni autre, elles ont le choix. Soit elles partent, soit elles ne partent pas ! Si elles partent, ok, si elles restent, on fait avec dans les services et elles ont une activité. Je ne vois pas pourquoi vous intégrez ça dans le cadre de l'analyse d'une Décision Modificative.

Ensuite, les vacances sont réduites parce que si on peut faire des économies encore une fois sur le 012, ce sont toujours les bienvenues.

Vous me reparlez encore une fois du vote du Budget en décembre ajusté avec les décisions modificatives. En décembre, on vote un Budget Primitif et la loi, encore une fois, comme je l'ai dit à M. GRANDJEAN lors de la Commission, je pense que si un jour il est législateur, il n'hésitera pas à faire comme premier changement de loi cette loi là parce que je vois que vraiment ça vous embête. On vote donc le Budget Primitif en décembre. C'est un Budget Primitif. On a jusqu'au 30 juin pour voter le Compte Administratif. Et au cours de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, on a le droit de voter un Budget Supplémentaire, on a le droit de voter des décisions modificatives pour apporter des ajustements sur les prévisions que l'on a faites. Comme vous le savez, les prévisions sont quand même étayées sur des résultats bien sûr d'une année sur l'autre mais il y a beaucoup, et de plus en plus, d'incertitudes dans nos budgets, dans les décisions gouvernementales et dans les impacts qu'elles auront successivement dans les budgets et dans nos décisions financières.

On fait donc un Budget Supplémentaire ; on fait des décisions modificatives parce qu'on ajuste au fur et à mesure des décisions, des montants et des informations que l'on reçoit des services de l'Etat et de la réalisation ou pas de nos prévisions et des dotations que l'on attendait.

M. ARNOUX, c'est un petit peu contradictoire. Vous parlez du chapitre 011 qui était trop bas et maintenant on ajoute 600.000 euros à ce chapitre 11, vous ne comprenez pas pourquoi. Je ne sais pas, c'est un peu compliqué à comprendre votre position. Mais je peux quand même vous dire que les efforts entrepris justement que l'on a fait au chapitre 012 et que l'on a basculé ce montant de 600.000 euros au chapitre 11, c'était parce que, bien sûr, des efforts aussi ont été entrepris depuis que nous sommes arrivés sur le chapitre 011. Tous les services, tous les élus bien sûr, mais tous les services administratifs ont collaboré à ces efforts. Ils ont tous joué le jeu. On est vraiment tous concentré sur ces réalisations, à faire attention à nos dépenses et c'est vrai que tous ces efforts ont permis de dégager peu à peu des marges de manœuvre. Et ces marges de manœuvre, lorsqu'on peut les réinjecter, on le fait parce que c'est suite à tous les efforts qui ont été faits et que tout le monde vraiment a participé à tous les niveaux, dans toutes les délégations.

La rémunération des 180.000 euros en effet correspond aux 7 personnes qui ont été transférées à la Métropole. Ce sont des salaires chargés. C'est une explication mais, en effet, votre question est pertinente. Il y a bien sûr un compte de charges de personnel et un compte bien sûr aussi de charges patronales. On reverra ça avec les services s'il y a éventuellement une correction à apporter.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. D'une manière plus globale, vous avez posé les bonnes questions en fin de votre intervention M. ARNOUX. Il est de tradition que le Département accompagne les communes et il le fait de manière relativement soutenue. Et ça c'est une caractéristique du Département depuis de nombreuses années et Martine VASSAL a continué et a largement amplifié cette volonté d'accompagner les communes.

Quand on regarde d'un point de vue budgétaire comment ça se passe au niveau de la Métropole, effectivement ce n'est pas tout à fait la même chose. Ce n'est pas tout à fait la même approche, parce que ce sont des institutions différentes, parce que les deux

.../...

institutions travaillent de manière différente selon les procédures prévues par la loi.

C'est la bonne question que vous vous posez. Et si demain, le Département et la Métropole fusionnaient, que resterait-il aux communes ? Mais vous avez raison de vous poser la question. C'est une question que nous posons très directement nous-aussi, entre élus, entre maires, bien évidemment quand on se retrouve, d'ailleurs toutes tendances confondues, comme ça a été le cas au début du mois de novembre devant le Préfet. C'est le Préfet qui a la main. Il échange, il reçoit les élus en Préfecture pour leur demander leur avis sur ces sujets, fusion Métropole/Département ou Département/Métropole. Il faut bien comprendre que c'est le Premier Ministre qui dit : M. Le Préfet, je vous demande de recevoir les élus, voyez ce qu'ils souhaitent sur des thématiques qui sont très importantes comme le transfert de compétences. Faut-il ou non redescendre des compétences au niveau des communes ? C'est une des questions que le Préfet pose. Globalement, les maires sont plutôt dans la tendance de dire qu'ils souhaitent récupérer des compétences au niveau des communes. Après il y a aussi la notion fiscale. Comment peut-on, demain, travailler fiscalement au niveau de la relation Commune/Métropole et quel type d'organisation le Département Métropolitain doit-il adopter pour que l'ensemble des maires de toutes les communes puissent être entendus ? Parce que vous avez certainement, comme moi, lu dans la presse qu'il y avait de ce côté-là plusieurs hypothèses. La première, c'est : on fait une liste métropolitaine et beaucoup de communes ne seront pas représentées. Ensuite, peut-on ou pas, au niveau du Département, le découper en arrondissement, type arrondissements préfectoraux ? Il y en a quatre et nous sommes de l'arrondissement avec Marseille et ça fait partie aussi des questions que nous posons. Nous avons, pour être très clair sur le sujet, demandé notamment au niveau des maires de l'est du Département d'avoir une circonscription différenciée de Marseille. C'est ce que nous avons demandé au Préfet.

Toutes les questions qui se posent sont des bonnes questions. La réponse n'est pas entre les mains des élus locaux. Je ne pense pas, si vous me le permettez, qu'elles soient entre les mains du Préfet. Le Préfet va simplement faire remonter un rapport au Premier Ministre. Et je crois très sincèrement que la fusion Métropole/Département ou Département/Métropole sera une décision du Président de la République. Et c'est ce qui nous inquiète un peu car ce n'est pas faire injure au Président de la République que de penser qu'il n'a pas été un élu local, il n'a jamais été élu local, que ce soit Conseiller Municipal, Conseiller Départemental, Conseiller Régional. Il n'a jamais été Député. Nous avons donc des craintes que ce soit une décision administrative et qu'il ne prenne pas en considération tout l'apport des communes dans la vie du pays. C'est notre crainte aujourd'hui. Mais, encore une fois, ni vous, ni moi, M. ARNOUX, ne sommes là en pouvoir de décision pour influencer d'une quelconque manière la décision du Président de la République. On peut toujours s'exprimer, on peut toujours parler, c'est la démocratie !

Nous sommes inquiets. Les remarques que vous faites sont très pertinentes. Il y a d'autres questions bien évidemment. Mais la vôtre qui consiste à évoquer notamment l'aspect budgétaire et l'aspect financier des communes, c'est, je reprends vos mots quasiment les uns après les autres, effectivement, si nous n'avions pas l'aide du Conseil Départemental dans le fonctionnement comme dans l'investissement, nous serions en très grande difficulté.

C'est vrai, M. HOLLANDE est passé par là entre 2012 et 2017, M. HOLLANDE nous a fait très mal. Moins 5 millions d'euros de moins de Dotation Globale de Fonctionnement. On n'avait déjà pas beaucoup de gras au niveau de la Ville d'Aubagne compte tenu de la gestion précédente mais il a fallu faire avec. On est arrivé en réorganisant, en travaillant, en ayant une

meilleure gestion plus rigoureuse à absorber d'une certaine manière ces 5 millions d'euros en moins, ce n'est pas bien sûr sans conséquence. Mais on a pu le faire. S'il nous arrivait par malheur quelque chose d'équivalent dans le cadre d'une fusion, on serait vraiment en très très grande difficulté. Vos inquiétudes sont partagées par l'ensemble des élus de la majorité qui m'entourent. C'est une évidence.

Voilà ce que je voulais vous dire. En tous cas, vous avez ouvert le débat aujourd'hui, je vous en remercie. Le débat devrait encore avoir quelques belles séances devant lui puisque, encore une fois, le Premier Ministre doit recevoir fin novembre les éléments. Va-t-il décider cette fusion en 2020 ? Est-ce qu'elle se fera en 2021 ? Va-t-il décider une fusion effective, en 2024 ou en 2026 ? On n'en sait rien ! Parce qu'au-delà de la fusion sur laquelle on peut tous avoir un avis différent, il y a aussi le rythme auquel le gouvernement ou le Président de la République va imposer aux élus locaux cette fusion. Et c'est là où nous sommes extrêmement inquiets. Comme vous savez, la Métropole a deux ans d'existence et c'est peu, elle a besoin, comme toute organisation, qu'elle soit publique ou privée d'ailleurs, comme toute structure, d'avoir du temps pour se mettre en place. On ne crée pas une organisation ex nihilo, même si elle est partie des 6 territoires. On ne fait pas une organisation efficace avec 7.000 personnes sans laisser un peu de temps au temps. Mais ça, encore une fois, ce n'est pas nous qui l'avons entre les mains. C'est le Président de la République et son gouvernement.

Voilà ce que je voulais dire, on s'est un peu écarté du sujet de la Décision Modificative, mais Mme MENET avait bien précisé les éléments.

Je vais vous demander maintenant de passer au vote.

Par cette délibération, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la Décision Modificative n° 1 après Budget Primitif 2018 (Budget Principal), équilibré tant en recettes qu'en dépenses à :

Pour la Section d'Investissement	914.210,00 €
Pour la Section de Fonctionnement	- 41.535,00 €

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **11-131118** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ;
Vote contre de M. FONTAINE (2), Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL (2), RAMPAL, MELIN et M. ROBINE.

**12-131118 - Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -
Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019.**

Mes chers collègues,

C'est le 5^{ème} Rapport d'Orientations Budgétaires que je vous présente ce soir avec toujours autant d'engouement et de satisfaction. Depuis 2014, dans un contexte économique et financier, international et national instable, nous avons traversé de nombreuses turbulences dues aux choix et aux décisions gouvernementales pris sans concertation, ayant des incidences directes sur l'équilibre financier et l'autonomie des collectivités.

Dans ce contexte, nous avons toujours suivi notre fil rouge, à savoir, œuvrer pour la protection et la qualité de vie de toutes les Aubagnaises et de tous les Aubagnais dans leur quotidien, et œuvrer aussi pour le rayonnement de notre commune.

C'est notre encrage au niveau local, M. Le Maire, mes chers collègues, dans l'écoute et dans la proximité avec les Aubagnaises et les Aubagnais, qui nous ont permis, chaque année, au regard de nos possibilités et des contraintes budgétaires de répondre au mieux à leurs attentes.

Les contraintes fortes, connues à ce jour, avec ce gouvernement il faut rester prudent bien sûr, que nous aurons en 2019, s'inscrivent dans un cadre national mais aussi local.

Au niveau national, la croissance dans notre pays sera moins élevée que prévue ; elle devrait atteindre 1,7 en 2018 et 1,6 en 2019 ; une baisse inquiétante qui aura un impact sur la situation économique et financière et, on peut le redouter, des conséquences sur les collectivités.

Le Projet de Loi de Finances 2019 actuellement débattu à l'Assemblée Nationale confirme le matraquage fiscal de ce gouvernement qui préfère augmenter les taxes plutôt que baisser ses dépenses.

La dette publique va bientôt atteindre 100 % du P.I.B., on se demande où est le sérieux budgétaire que l'on nous avait annoncé.

En 2018, le gouvernement a augmenté la C.S.G. de 1,7 point pour 60 % des retraités. Pour 2019 les hausses annoncées n'en finissent pas.

Ce sera tout d'abord les carburants + 7 centimes sur le diesel et 4 centimes sur l'essence. Non M. MACRON, les salariés qui sont obligés d'utiliser leur véhicule tous les jours ne sont pas des vaches à lait, ils préféreraient participer à la transition énergétique si celle-ci était financièrement à leur portée !

Dans la liste des hausses toujours, s'ajoutent l'augmentation du tabac, l'augmentation du forfait hospitalier, l'augmentation du gaz et au regard de cela, la limite à 0,3 % de la hausse des pensions de retraite et la baisse des A.P.L. C'est affligeant ! Les choix budgétaires de ce gouvernement sont faits sans aucune considération de la situation actuelle de nos concitoyens.

Tout cela pour financer sur 2018 et 2019 44,5 milliards d'euros de dépenses publiques supplémentaires.

Ce projet de loi de finances 2019 n'indique pas, dans sa forme actuelle, de bouleversement majeur envers les collectivités. Nous sommes dans l'attente du projet d'une « grande réforme de la fiscalité locale » annoncé pour 2019. Cette réforme fera l'objet d'un projet de loi spécifique, et on peut penser alors qu'il portera sur le sujet de la Taxe d'Habitation et sur la méthode dont elle sera compensée pour les collectivités, ce qui est très inquiétant vu le contexte budgétaire de 2019.

Pour autant, en 2019, le contexte restera la trajectoire quinquennale des finances publiques fixée par le gouvernement en 2018 reprise en 3 points, à savoir :

- une économie de 13 milliards d'euros demandée aux collectivités sur la période 2018/2022 : c'est le pacte de confiance signé avec l'Etat sur une durée de 3 ans. Cette loi prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités de 2,6 milliards
- la suppression sur 3 ans de la Taxe d'Habitation pour 80 % des ménages. La première phase de 30 % a débuté en 2018, puis 65 % sont prévus en 2019 et 100 % en 2020 pour les foyers concernés.

Cela représentera un coût de 3 milliards d'euros en 2018, 6,6 milliards d'euros en 2019 et 10,1 milliards d'euros en 2020, soit près de 20 milliards d'euros sur 3 ans. C'est le coût de la suppression de la Taxe d'Habitation pour 80 % des ménages concernés. A ce jour, ce coût n'est pas financé, si cette mesure devait s'étendre à 100 % des ménages, le coût à supporter par l'Etat serait d'autant plus élevé. Les collectivités qui devraient être remboursées à l'euro près sont très inquiètes sur la capacité de l'Etat à tenir cet engagement.

- les dotations qui devraient rester stables, mais nous avons l'expérience de voir chaque année que malgré la stabilité annoncée, elles baissent sensiblement.

S'agissant du contexte local, nos objectifs s'inscrivent dans le cadre de notre fil rouge conduit depuis 2014 pour la protection des Aubagnaises et des Aubagnais et le rayonnement de notre commune. Ces objectifs se résument en 5 points :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le respect du contrat de confiance signé avec l'Etat en juin 2018 ;
- Optimiser les sources de recettes ;
- Respecter les choix et engagements politiques, à savoir ne pas augmenter les taux des taxes communales ;
- Maîtriser la dette et poursuivre le désendettement ;
- Poursuivre les grands travaux et les travaux de proximité engagés en centre-ville et dans les quartiers.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, deux nouveaux paramètres ont été instaurés en 2018, qui auront bien sûr un impact en 2019.

Il s'agit tout d'abord du pacte financier, sur une durée de 3 ans, qui nous impose une limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %.

L'engagement devrait être respecté en 2018 et nous allons le reconduire en 2019. Je vous rappelle que des pénalités peuvent être appliquées si cet engagement n'est pas tenu.

Il s'agit ensuite du transfert des compétences vers la Métropole et les opérations budgétaires que cela implique, mais nous en avons déjà parlé dans les délibérations précédentes.

C'est donc dans ce contexte contraint que nous devons faire des choix budgétaires afin de réaliser nos objectifs.

Pour 2019, nos orientations budgétaires vont porter sur un budget de fonctionnement maîtrisé à hauteur des besoins de la commune, et un budget d'investissement comprenant des projets ambitieux et raisonnables financièrement.

S'agissant des recettes, et tout d'abord des recettes de fonctionnement, la prudence est de rigueur. En effet, en raison des contraintes du pacte de confiance et des incertitudes sur les décisions gouvernementales à venir, notamment sur la réforme de la fiscalité locale annoncée, nous estimons des recettes stables et nous restons donc très prudents.

Pour la fiscalité directe : depuis 2018, la revalorisation des bases fiscales n'est plus instaurée par la loi de finances mais elle est automatiquement indexée sur le taux d'inflation constaté.

Au niveau local, pour 2019, nous avons décidé la non augmentation des taux communaux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti appliqués sur les bases fiscales.

Ils sont identiques à ceux votés en 2018 et resteront donc inchangés depuis 2013, à savoir :

- 22,01 % pour la Taxe d'Habitation,
- 34,08 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti,
- 50,65 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Pour la fiscalité indirecte : nous recevons le produit de différentes taxes telles que la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.C.F.E.) qui est estimée à 1,1 million d'euros ou la Taxe Additionnelle aux droits de mutation (D.M.T.O.).

Les produits des droits de mutation pourraient donc être en légère progression à hauteur de 1,7 million d'euros. Cette dynamique du secteur immobilier à Aubagne qui confirme l'attractivité de notre commune qui, par ses choix, permet aux acquéreurs d'évoluer dans un parcours résidentiel de qualité.

Nous recevons aussi la fiscalité reversée, le F.P.I.C. Ce dont je vous ai parlé tout à l'heure.

Nous constatons en 2018 une baisse de cette ressource de 24.000 euros par rapport à 2017.

Pour 2019, nous prévoyons peut-être encore une baisse de cette recette ;

La fiscalité transférée correspondant à l'attribution de compensation que reçoit la commune de la part de la Métropole, dont je vous en ai parlé aussi tout à l'heure. Elle était de 18,2 millions d'euros auxquels nous devons déduire le montant des compétences transférées, 5,5 millions d'euros en dépenses et en recettes bien sûr.

Pour 2019, ce montant sera fonction de l'effectivité des transferts réalisés qui sont actuellement en cours de discussion.

Nous recevons ensuite les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.).

Contrairement aux annonces faites par le gouvernement, en 2018 elle ne devait pas bouger mais elle a quand même baissé de 120.000 euros par rapport à 2017.

Nous restons très prudents sur le montant pour 2019, et prévoyons un montant au même niveau que 2018 pour ne pas trop être en décalage.

Pour mémoire, la D.G.F. prévue en 2019, dont 2,7 millions d'euros, sera près de trois fois inférieure à celle perçue en 2013 qui était de 7,5 millions d'euros.

Pour les autres recettes de fonctionnement, en 2019, une revalorisation des autres recettes de fonctionnement indexée sur les prix à la consommation est envisagée. Ces recettes sont estimées à hauteur de 3.119.000 euros.

Toujours au niveau des recettes, après celles de fonctionnement, les recettes d'investissement qui vont nous permettre de mener à bien nos projets.

Les investissements sont principalement financés par l'autofinancement, le Fonds de compensation de la T.V.A., les cessions, les co-financements dans le cadre du C.D.D.A. et, depuis 2016, par un recours raisonné à l'emprunt.

L'épargne ou autofinancement, nous l'estimons à la hausse pour 2019. L'épargne nette est quant à elle toujours très fragile en raison d'un remboursement annuel du capital de la dette très élevé. Il s'élèvera à 7,9 millions d'euros en 2019.

Sans la réduction brutale et prolongée de la dotation forfaitaire de l'Etat ces dernières années, l'épargne nette de la commune aurait pu à nouveau être positive en 2019, grâce à notre gestion sérieuse et rigoureuse.

Pour les co-financements que nous avons aussi avec les partenaires de la Ville, c'est le Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement, le C.D.D.A., qui a été signé en 2016 avec le Conseil Départemental. Il porte sur des projets structurants pour le développement et le rayonnement du territoire d'Aubagne. Le Conseil Départemental s'engage ainsi à participer aux projets identifiés à hauteur de 60 % du montant H.T. afin de contribuer au développement équilibré de l'ensemble du territoire départemental.

Comme vous le disiez M. Le Maire, c'est vrai que le Département nous aide et c'est très bien.

En 2019, ce partenariat avec le département sera bien évidemment poursuivi.

Des co-financements complémentaires sont désormais systématiquement recherchés auprès de toutes les institutions publiques. Ce travail se poursuivra aussi en 2019.

Pour les autres recettes d'investissement, le F.C.T.V.A. est prévu à hauteur de 680.000 euros et les cessions sont estimées à 2,9 millions d'euros.

Un emprunt à hauteur de 4,2 millions d'euros est prévu.

Malgré une remontée sur les dernières semaines, les taux fixes restent bas et nous empruntons à des niveaux inférieurs que le niveau moyen actuel de la dette à taux fixe.

Cela implique que le projet de budget est construit avec une prise de risque faible pour l'exercice à venir.

Face à ces recettes, bien entendu, nous affichons des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les orientations budgétaires s'inscrivent dans le respect du contrat de confiance passé avec l'Etat dans le cadre fixé par l'article 24 de la loi de programmation des finances publiques de 2018.

Les dépenses à caractère général seront toujours sous maîtrise.

Pour amortir la baisse brutale de la dotation forfaitaire, la ville a engagé depuis 2014, comme vous le savez et comme je vous le rappelle régulièrement, une politique de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement. Cet effort a permis de freiner l'évolution de ces charges, dont certaines incompressibles comme l'augmentation des fluides ou le nettoyage.

Grace à une baisse ininterrompue depuis le Budget Primitif 2014, les charges de fonctionnement continueront à être maîtrisées en 2019.

Pour les dépenses de personnel, l'évolution s'en tiendra aux dispositions réglementaires et statutaires.

Les efforts faits en 2018 devraient permettre en 2019 d'absorber les augmentations légales obligatoires.

Au 31 décembre 2018, la commune comptera un effectif de 1.010 agents ; pour mémoire, un rappel des années antérieures par rapport à 2013 où le nombre était de 1.153 agents.

Les orientations visent à maîtriser les dépenses de personnel notamment en organisant le temps de travail, en favorisant les redéploiements de personnel ou en ne remplaçant pas tous les départs.

Les charges de gestion courantes seront maintenues au même niveau de 2018 en dehors de la compétence transférée du S.D.I.S. de 3,3 millions qui bien sûr fait un écart important mais c'est seulement ce montant-là qui correspond à cette variation.

La subvention versée au titre des parcs de stationnement devrait être maintenue au budget 2019, car cette compétence continuera à être gérée par convention avec la Métropole.

Les subventions versées aux associations seront quant à elles stables au même niveau que celles votées en 2018. Je vois que ma collègue Valérie MORINIERE opine de la tête.

S'agissant des frais financiers, ils seront en hausse en raison de l'intégration du jugement du protocole R.B.S. qui nous impose le paiement de l'échéancier prévu lors de la signature de ce protocole en 2019, ce qui se traduira par le paiement de 869.000 euros d'intérêts supplémentaires pour 2019. Ce protocole que l'on se traînera pendant des années,

.../...

des années et des années encore et qui pèse lourdement sur nos dépenses comme un boulet, je l'ai déjà dit précédemment !

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

S'agissant des dépenses d'investissement, depuis 2016, la commune a bâti un programme pluriannuel d'investissement qui vise, d'une part, à améliorer le quotidien de tous les Aubagnais en modernisant les équipements de la ville et, d'autre part, à affirmer son rôle de 5^{ème} ville du département et de centralité à l'Est du territoire métropolitain où habitent, travaillent et se déplacent plus de 100.000 habitants.

La programmation pluriannuelle des investissements, à ce jour, est estimée à un montant global de plus de 29 millions d'euros à financer sur la période 2016-2020 hors remboursement de la dette.

En 2019, hors remboursement de la dette, c'est plus de 8 millions d'euros d'investissement que nous prévoyons sur la commune.

Les investissements se répartissent comme suit :

- les projets engagés, déjà inscrits dans un programme pluriannuel d'investissement ainsi que les projets déjà financés ;
- les investissements nécessaires au gros entretien du patrimoine municipal : les travaux de sécurité dans les bâtiments scolaires, administratifs et associatifs mais également les travaux nécessaires à l'entretien des équipements sportifs ;
- les projets structurants d'aménagement et de développement de la ville.

Certains projets engagés en 2018 se poursuivront tels la réhabilitation de la voirie, la signalétique au sol pour les zones à 30, l'aménagement des quartiers et l'embellissement des ronds-points.

Une part importante du budget d'investissement sera consacrée aux travaux de proximité, ainsi qu'à la réhabilitation du patrimoine.

L'espace public sera réaménagé, d'une part, dans le centre ancien au niveau du Square Arnaud Mathieu et, d'autre part, dans un grand projet de requalification urbaine dont nous avons parlé tout à l'heure du Cours Barthélémy et du Cours Loulou Delfieu.

Nous poursuivrons dans les quartiers notre politique de proximité et nous procéderons aux aménagements de sécurité sur la voirie et aux travaux d'amélioration du cadre de vie en concertation avec les riverains, bien sûr dans nos différentes réunions que nous faisons régulièrement avec les riverains. La requalification du hameau de Camp Major est aussi dans nos projets de 2019.

Durant l'année 2019, le réseau de vidéo protection sera étendu.

Dans le cadre de la phase 4, l'installation de 15 nouvelles caméras portera le nombre à 125, bien au-delà des objectifs prévus.

De plus, les effectifs de la Police Municipale seront une nouvelle fois renforcés, il en va de la sécurité et de la qualité de vie dans notre commune qui nous tient particulièrement à cœur.

La rénovation de l'éclairage public dans le cadre du C.R.E.M. conclu début 2017 sera poursuivie.

Au niveau des bâtiments scolaires, la modernisation des restaurants sera terminée fin 2018, nous poursuivrons le Plan Rénovation Ecoles engagé dès 2016 avec notamment la programmation de divers travaux d'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les écoles et dans les crèches et la poursuite des travaux de dédoublement des classes des zones d'éducation prioritaires.

Pour le pôle éducatif des Passons, après une phase de concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, la finalisation des études pré-opérationnelles et la perspective du lancement d'un concours d'architecture.

Les premiers travaux d'extension et de rénovation des locaux du département des Sciences Arts et Techniques de l'Image et du Son, le S.A.T.I.S., débuteront en 2019, suite au concours de maîtrise d'œuvre engagé par la commune dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.

Ainsi, la ville poursuit sa contribution au développement de l'enseignement supérieur et à l'accueil de formations d'excellence sur son territoire.

Les travaux de rénovation des équipements sportifs de la commune seront poursuivis, visant à améliorer les conditions d'accueil des usagers et le fonctionnement quotidien des clubs.

La poursuite de la mise en valeur de notre patrimoine culturel sera programmée avec divers travaux d'aménagement.

Les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux se poursuivront en 2019 selon le calendrier fixé par l'A.D.A.P. délibéré en 2015.

Enfin, le renforcement de la politique globale de sûreté pour les bâtiments communaux et la finalisation des Plans Particuliers de mise en sécurité pour les écoles et les crèches, ce sont des Malls P.P.M.S. pour les centres aérés en 2019, permettra de disposer de véritables outils de planification et de coordination des moyens à mobiliser en gestion du risque. Ce qui est quand même très important dans nos bâtiments communaux et dans nos écoles bien entendu.

Sur le plan économique, le nouvel espace d'entreprises à Camp de Sarlier sera opérationnel mi 2019, c'est 500 à 600 emplois nouveaux qui vont être créés sur notre territoire.

L'investissement, c'est aussi dans le numérique pour la modernisation de notre commune.

Aubagne va poursuivre le développement de son e-administration en enrichissant son portail citoyen de télé services. Son objectif est d'accroître l'efficacité des services municipaux via un service public innovant.

Après une première expérience en matière de classe numérique, Aubagne continuera dans sa démarche afin de rendre accessible les outils numériques aux élèves des écoles.

De plus, des études en matière de wifi ou de lifi seront initiées cette année, avec des expérimentations dans les lieux culturels.

Une application mobile viendra aussi compléter ce panel de nouveautés.

Aubagne est tournée vers le numérique et la digitalisation est une très bonne chose.

Enfin et pour terminer cette présentation, je me dois de faire un focus sur la dette comme il est d'usage lors du Rapport d'Orientations Budgétaires.

L'encours de dette est réparti autour de sept prêteurs différents.

La Caisse d'Épargne ressort comme notre principal partenaire. La ville travaille depuis trois ans sur sa communication financière afin de redonner confiance aux établissements prêteurs. Et croyez-moi, cela a été très compliqué et très difficile. M. Le Maire et la Directrice des Finances se sont personnellement engagés dans cette démarche.

Aujourd'hui cette stratégie porte ses fruits avec l'entrée du Crédit Mutuel en 2017 et d'autres établissements tels la Banque des Territoires ou Archea en 2018 et en 2019.

Le capital remboursé progresse fortement depuis 2017 et augmentera jusqu'en 2028 du fait du mode d'amortissement progressif du capital.

Avec une dette désormais majoritairement à taux fixe, les intérêts payés restent relativement stables mais élevés, autour de 6 millions d'euros jusqu'en 2023.

Cependant, le « jugement R.B.S. » intervenu en janvier 2018 qui condamne la Ville en appel à exécuter l'accord financier signé par l'ancienne municipalité en 2009 a des conséquences financières très lourdes. Les annuités dues à R.B.S. augmenteront significativement jusqu'en 2028 pour atteindre 3,7 millions d'euros annuels durant les dix dernières années de l'exécution du protocole. Rien que sur ce protocole là, pendant 10 ans, nous aurons 3,7 millions d'euros à payer, seulement sur ce protocole, encore une fois, auquel il faudra rajouter tout le reste de la dette. Je vous laisse la difficulté. Cela obère bien sûr très largement la capacité d'investissement de la ville.

Mais malgré tout cela, nous en sommes quand même à de bonnes réalisations et un investissement de 8 millions d'euros comme je vous l'ai précisé pour l'année 2019.

Au 31 décembre 2019, la dette historique s'élèvera à 133,5 millions d'euros, historique signifie hors renégociation des emprunts toxiques, conformément à notre objectif et notre capacité de désendettement sera descendue sous la barre des 23 ans, je vous rappelle qu'elle était, lorsque nous sommes arrivés, de 57 années. Nous avons quand même bien progressé.

Beaucoup de travail a déjà été fait, mais nous devons rester mobilisés car la limite de cette capacité de désendettement établie jusqu'à présent à 15 ans a été ramenée par le gouvernement à 12 ans, ce qui signifie que, bien que nous arrivons nous péniblement à 23 ans, on n'est encore pas dans les clous et qu'il faudra encore que les efforts engagés ne doivent pas être relâchés et l'assainissement des finances de la commune que nous avons entrepris depuis notre arrivée en 2014 doit être poursuivi.

Toute promesse contraire ne serait que mensonge et amateurisme.

Face à la situation difficile dans laquelle nous sommes encore, nous continuons nos actions avec le sérieux budgétaire et le sens des responsabilités dont nous faisons preuve depuis le début du mandat.

En 2020, nous aurons désendetté la Ville de 30 millions d'euros.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Qui voudra prendre la parole sur ce Rapport d'orientations budgétaires ? Mme MELIN, vous avez la parole !

Mme MELIN : Je suis Mme MENET extraordinairement admirative. Comment avez-vous dit ? Vous avez parlé d'engouement et de satisfaction. Tant mieux ! D'ailleurs vous présentez toujours aussi bien, mais toujours de la même façon, il faut bien le dire, depuis 5 ans, les choses. Juste peut-être mais ça c'est un conseil de toubib, vous proposez à l'ensemble de l'exécutif de se méfier d'une pathologie qui s'appelle l'anosognosie, c'est celle de ne pas voir la réalité. C'est la maladie de Jacques CHIRAC.

Là, j'ai un tout petit peu peur qu'on soit dans ce cadre-là, parce qu'il y a la réalité d'Aubagne mais il y a aussi la réalité périphérique. Comme à chaque fois, vous parlez de l'Etat, les baisses de dotation, la France qui va mal. Ça, on le savait un petit peu. Sauf qu'ici ça s'est sérieusement corsé avec le problème de la Métropole dans laquelle nous sommes dans une sorte de fusion forcée et qui s'est faite de manière accélérée et sur un fond de surendettement de cette Métropole. Or, quand une commune comme la nôtre n'est pas endettée, elle est surendettée, et que cette dette, quels que soient les chiffres que l'on prenne, et ce sont des chiffres issus des documents que vous nous avez donnés, reste toujours trois fois supérieure à la dette nationale et que si je regarde la dette de 2015, elle était de 3.294 euros par habitant, elle est toujours de 3.122 euros. Pour les Aubagnais, ça ne change pas grand-chose, eux qui ont par ailleurs la dette de la Métropole, du Département, de la Région, de la France.

Pour tout cela, je ne suis pas sûre que l'on puisse continuer de parler d'engouement. Là où je ne vois pas non plus d'engouement, c'est quand on regarde vos documents. Ils sont tous les mêmes tous les ans. Mais oui Madame, prenez vos courbes, prenez vos camemberts, prenez vos diagrammes, ils sont inchangés. Ce que l'on aurait quand même aimé et je ne rentrerai pas dans les détails parce que, s'il fallait commenter le jeu de Bonneteau de l'Etat, les jeux de Bonneteau de la Métropole, le jeu de Bonneteau avec le Département, maintenant nous sommes véritablement en archi dépendance, on n'est pas du tout dans la réalité des chiffres, pas plus au niveau national qu'au niveau local. Nous ne sommes pas dans la réalité des chiffres. On peut faire dire aux chiffres un peu ce qu'ils veulent en fonction de la date d'utilisation des chiffres et des reports.

Le fait est que la fusion de certaines prérogatives cette année nous empêche aussi d'y voir totalement clair dans nos possibilités. On continue. Vous nous présentez un Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019 qui fait comme si on n'était pas en fusion même s'il y a les lignes qui correspondent à la Métropole. Bien évidemment, cela va complètement changer la donne et je ne vois pas comment vous arrivez à vous projeter.

Alors, moi je n'ai pas cherché à me projeter, je suis simplement quelqu'un de simple qui se demande comment M. Le Maire et son équipe vont arriver à tenir leurs promesses dans moins de 18 mois. Quand je vois que vous nous disiez qu'Aubagne deviendrait la 3^{ème} ville universitaire des Bouches-du-Rhône, je ne suis pas tout à fait sûre que ce soit encore le cas. Quand je vois qu'on ferait du soutien scolaire pour les enfants en difficulté avec du parrainage conseil, je ne sais pas si c'est dans toutes les écoles. Quand nous verrons arriver les structures d'accueil pour 200 places de crèche alors que je veux bien que les 20 berceaux promis, d'après ce que j'ai entendu tout à l'heure, et le joli projet de berceaux que nous partageons bien entendu, ne nous donne pas les 200 places de crèche. Je ne suis pas sûre que la vérité fasse que le problème des maternités ait été réglé. Je ne suis pas sûre que nous arrivions à la requalification telle que vous l'avez promise. La preuve en est, tout à l'heure, vous veniez Monsieur de nous dire que peut-être 2020 et encore pas sûr, peut-être 2021, 22 ou 24. On avait aussi parlé d'une grande galerie commerciale à ciel ouvert, on avait parlé de halle ouverte sur le Cours Voltaire. On avait parlé de salle de spectacles de Zénith de 2.000 places. On avait parlé de grand complexe sportif aux Gargues. On a parlé de beaucoup de choses, des espaces aussi aux Aires Saint-Michel. Et puis il y avait aussi, Madame, je ne peux pas vous oublier, puisque vous faites partie de l'équipe, vous aviez promis pas mal de choses. Vous aviez promis la sécurité retrouvée, nous ne serions pas une banlieurisation, aviez-vous dit, de Marseille. Je crois que tout ce qui nous arrive dans la délinquance malgré, je dois le reconnaître, le respect de votre engagement sur le nombre de policiers et de vidéo protection, ne change pas grand-chose quand on voit la gravité de la délinquance à Aubagne.

Vous aviez aussi promis qu'il n'y aurait pas de cumul de mandat. Ça je crois que c'est un peu compliqué mais c'est à part, ce n'est pas dans le budget.

Le centre-ville réhabilité, nous l'attendons encore ! Le plan de développement urbain avec des besoins de mobilité vers Aix Marseille La Ciotat, le dernier Conseil Communautaire nous a prouvé qu'il y avait un gros problème de mobilité et nous avons aussi vu avec les gens de l'U.S. que ce problème de mobilité était important.

Alors, tout cela pour dire quoi ? Pour dire que je crois, je ne sais pas si la politique a complètement sa place, là, ce soir parce que nous sommes tous dans la même galère. Et là, je vais être extrêmement sérieuse. Nous avons hérité, et je dois me tourner vers l'Opposition de Gauche qui a eu les manettes pendant si longtemps, d'une situation insupportable, tout à fait inadmissible et vous le savez, M. Le Maire, nous n'avons pas partagé, nous ne partageons toujours pas votre façon d'avoir lancé une opération pour remonter le fil de tout cela. Et effectivement, aujourd'hui, bientôt à la fin du mandat, parce que ça va aller très vite la fin du mandat, on va s'apercevoir que les quelques réalisations qui vont pouvoir se copier dans vos projets les uns aux autres ne seront faites que par la Métropole, Métropole dont nous savons tous qu'elle porte d'énormes dangers.

On ne va pas jouer à la critique pour la critique parce que la Ville d'Aubagne est dans une très mauvaise situation, que je note que vous n'avez pas tenu une de vos promesses majeures qui était celle de baisser la fiscalité. Si la fiscalité baisse un peu, c'est pour certains

ménages et de par la volonté de l'Etat. Pour tous ceux qui vont encore payer des Taxes d'Habitation, cette Taxe d'Habitation par un jeu là-aussi de baisse d'abattement ne va pas du tout voir la possibilité d'être abordé. J'ai reçu à titre personnel ma Taxe d'Habitation et ma Taxe Foncière, je peux vous assurer qu'il n'est pas sûr de pouvoir tenir très longtemps à Aubagne pour la simple et bonne raison, quand vous dites, Mme MENET, que vous êtes ravie de voir les droits de mutation augmentés, j'ai bien vu qu'il y avait plus de 100 opérations de mutation différentes par rapport à 2014, ça veut aussi dire que les gens s'en vont. Il y en a qui arrive mais il y a aussi les gens qui s'en vont. Et il ne faudrait pas que notre commune perde ses forces vives et que nous voyons arriver ici des populations qui elles se mettent aussi en surendettement pour avoir le droit de vivre à Aubagne où les taxes foncières sont particulièrement élevées.

Je ne suis pas sûre que les gens présents dans cette salle aient tout compris de ce qui a été dit ce soir. Je crois que ce qu'ils perçoivent, c'est que de toute façon l'espoir de voir des améliorations rapides et en profondeur d'Aubagne n'est pas encore pour maintenant. Peut-être parce que vous ne pouviez pas, avec la marge financière que vous avez, là-dessus je ne suis pas dans une attaque systématique mais ce que je peux dire, c'est que si l'on veut, dans l'intérêt d'Aubagne et des Aubagnais, pas uniquement de faire le bilan des uns et des autres, sortir de cette situation de surendettement, il faudra, et je vous l'avais déjà demandé plusieurs fois, modifier la politique que vous menez au sens où se mettre en conformité avec un désendettement, un désendettement vous n'avez que ce mot à la bouche, cela, je rappelle encore une fois le désendettement obligatoire de par le plan pour lequel nous nous sommes engagés, là évidemment on ne peut pas y échapper, mais il y a peut-être des possibilités entre autres pour l'investissement qui reste dramatiquement bas.

Et je terminerai là-dessus, nous sommes quand même une commune où l'investissement est de l'ordre de 3 points inférieurs à la moyenne nationale. C'est ce qui pose un authentique problème dans cette commune. Il n'a pas été mis l'environnement, je ne parle même pas de l'investissement, je parle de l'environnement qui est de l'ordre de la circulation facile dans Aubagne, de l'ordre des parkings dans Aubagne, la possibilité pour les commerçants de pérenniser leur activité. Il y a eu, en tout et pour tout, je crois, nous sommes à moins de 20 commerces en positif sur 5 ans. C'est faux ? C'est possible ! Sauf que moi que je ne vois pas d'ouverture entre autre Rue de la République, je n'en vois pas beaucoup. On ne voit pas la vie revenir dans cette commune. Les gens sont inquiets et je vous demande donc de bien vouloir ne pas vous satisfaire de dire « nous sommes dans la rigueur, nous sommes dans la rigueur ». Il convient d'envisager de redonner la vie à cette commune. Il ne s'agit pas de faire 50 invitations par mois pour amuser la galerie, Paname et Circenses, il s'agit de faire en sorte que cette ville puisse avoir la place qu'elle devrait avoir et je ne vois pas à ce jour comment on va pouvoir continuer. Nous sommes dans une stagnation absolue de la situation de cette commune. Nous ne faisons que jouer avec les chiffres.

Je vous remercie.

M. Le Maire : Merci Mme MELIN. Le duo, Mme GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN !

Mme GIOVANNANGELI, c'est à vous !

Mme GIOVANNANGELI : Nous ouvrons ce soir avec ce Rapport d'Orientations Budgétaires le 5^{ème} exercice budgétaire, vous l'avez dit vous-même Mme MENET tout à l'heure.

Vous avez longuement parlé, un peu tapé sur le gouvernement, sur M. MACRON,

.../...

sur l'Etat. Je ne vais évidemment pas commenter de manière détaillée ce que vous avez dit. Je voudrais simplement dire, et l'affirmer, alors après ce sera notre avis, que vous avez exactement les mêmes logiques. Comme en général, on est taxé, qualifié d'opposition systématique, je me permets aussi de dire qu'il ne s'agit pas et vous allez l'entendre dans mes propos d'une opposition systématique mais d'une opposition systémique. Vous pouvez ricaner ! Les mots ont un sens, j'y tiens beaucoup. Systémique, ça veut dire un système. Et dans mon propos, vous allez évidemment l'entendre. C'était un petit préalable que je voulais donner d'autant qu'on va aussi entendre, et j'ouvre une autre petite parenthèse, que Mme GIOVANNANGELI, M. GRANDJEAN, les gens de notre groupe en général, n'ont pas très bien compris, ne comprennent rien. C'est un peu le sentiment souvent que nous sommes un peu bas du plafond. D'ailleurs, tout à l'heure, vous m'avez dit lorsque je parlais de la Décision Modificative que les chiffres ne sont pas faciles à comprendre. Eh oui ! Un prof d'Espagnol va avoir du mal avec les chiffres ! Et moi je donne du sens aux chiffres et donc, en général, j'arrive à retrouver le truc. Mais, quand il y en a effectivement une litanie, je me dis que plus on en donne moins on donne de sens et moins on permet de comprendre. Ça, c'est une réalité ! Bref !

Et je reviens aussi sur une chose parce que ça aura une importance pour le budget que nous allons voter. Notre position sur le vote du budget en décembre et donc du Rapport d'Orientations Budgétaires aujourd'hui sans visibilité, c'est qu'on a le droit de toute façon de le voter plus tard, mais que ça évite d'avoir dans ce moment-là la réalité et, là-aussi, j'y reviendrai dans mon propos, d'un exercice budgétaire écoulé et ça c'est un vrai problème parce que, du coup, on se trouve 6 mois après avec des décalages énormes et du coup ça invalide beaucoup ce que vous avez annoncé.

Qu'il s'agisse de la Décision Modificative ou du Rapport d'Orientations Budgétaires, le constat ne varie pas, et je parle là de réalité. D'abord, rien de neuf dans vos propositions, elles restent bornées sur une vision rabougrie et strictement financière, stérile et destructrice de la ville. Avec son lot évidemment et malheureusement répétitif d'abandons, de zones d'ombre, d'opacité et de mensonge et puis quand même une gestion approximative.

Un petit goût de liquidation totale qui sent l'assimilation à la Métropole.

Alors, pas de banlieue d'Aubagne, je pense plutôt qu'on est en train de faire partie d'un grand Marseille.

Sur le R.O.B., vous persistez dans la lancée des exercices précédents. J'ai l'impression chaque année d'entendre toujours les mêmes choses et les mêmes projets sans que la réalité qu'on vive soit le reflet de ce que vous annoncez. J'avais déjà parlé l'année dernière, je ne vais pas y revenir et pas détailler. On perdrait trop de temps et puis Denis GRANDJEAN prendra la parole après moi. Mais par exemple pour le pôle éducatif, il fallait avoir des études cette année mais enfin ça a été annoncé aussi en début de mandat et c'est un peu un problème.

En terme d'orientations, c'est toujours l'indigence et toujours l'austérité, c'est pour cela que je parlais des mêmes logiques parce que l'un va avec l'autre : l'austérité et l'indigence des propositions. On peut faire autrement mais j'y viendrai.

Une austérité, et vous avez contesté ce que fait le gouvernement aujourd'hui, mais vous avez contractualisé avec l'Etat et il se trouve que nous avons dénoncé cela au mois de juin dernier parce qu'évidemment ça permet assez peu ou pas de marges de manœuvres,

.../...

mais c'est vraiment ainsi que vous gérez depuis le début de votre mandat sans contractualisation.

Vous annoncez, pour le chapitre 012, pour le personnel, un maintien autour de 41,8 millions d'euros. Dans le même temps, le nombre d'agents a diminué sur la période 2014-2019 de 153 postes, ce qui représente 13,27 % et, en même temps, la masse salariale, le tout, augmente de 8,29 %.

Le coût moyen par agent passe de 33,5 millions à 41,8 millions d'euros, soit + 24,86 % ! Il y a donc une vraie augmentation avec 153 postes en moins depuis 2014.

On a assisté à des suppressions de postes dans les écoles, et dans tout ce qui est personnel d'entretien d'Aubagne. Moins de catégories C, des agents qui sont au bas de l'échelle, conséquemment c'est moins de services rendus, mais plus Cadres A et à des salaires mirobolants : il y a Aubagne maintenant deux administrateurs. Pour une commune comme la nôtre, c'est largement au-dessus de ce qu'on peut noter ailleurs,

Cette une honte parce que l'austérité que vous nous donnez, elle n'est pas austérité pour tout le monde.

Le poste 011 « charges à caractère général », c'est-à-dire le fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine, a fortement diminué. On est passé de 17 millions en 2013 à 12 millions aujourd'hui.

Mais même sans ces chiffres, ils sont là juste pour étayer, on voit la réalité sur la ville. Elle est largement commentée par la population qui se sent délaissée malgré les opérations coup de poing que vous pouvez mener çà et là dans les quartiers, que ce soit aux Passons, à la Tourtelle ou ailleurs.

Et c'est pour cela que je parlais d'une ville qui ne compte plus, une ville dortoir, comme un 17^{ème} arrondissement de Marseille parce qu'elle se résigne à tout et à ses logiques. En tout cas, on peut être inquiet de ce qui se passe à Marseille et surtout ne pas vouloir le vivre avec ce qui vient de se passer.

Concernant les emprunts, vous prévoyez 4,2 millions. Après avoir dénigré cette disposition pendant des années, nous savons et disons qu'emprunter est nécessaire, aucun ménage ne vit sans crédit pour permettre le cadre de vie de son choix et il en va de même des collectivités et donc des communes.

Mais vous en convenez et, en même temps, vous perdez la cohérence de vos propos initiaux montrant combien votre gestion est approximative !

Et vous continuez à créer une dette cette fois-ci du patrimoine de notre ville parce qu'il y a encore des cessions, parce que depuis 2014, c'est 20 millions de cessions d'actifs, 2,9 millions pour cette année. Une vraie liquidation et un vrai endettement du patrimoine de la ville !

Mais quel futur réservez-vous à Aubagne une fois que tout sera vendu ?

Sur la fiscalité, comparer les taux ne sert à rien si l'on ne tient pas compte du niveau des bases entre communes et de la politique d'abattements. Et ça vous parle, ça nous

parle puisque l'abattement était de 15 % précédemment et l'année dernière, il est passé à 5 %. On a donc augmenté les impôts de 10 %. En baissant cet abattement, vous avez augmenté les impôts sans toucher aux taux et vous avez donc menti. Et vous avez menti aussi en annonçant une baisse des impôts. Vous me répondez chaque année que la dette, la dette, la dette, c'est le mot qui apparaît le plus souvent.

Mais je le comprends, c'est pour cela que je revenais sur la question des emprunts et sur le fait que personne ne peut vivre sans emprunter et sans s'endetter pour pouvoir prévoir de la pérennité et de l'avenir.

En tout cas, une chose est sûre, entre les promesses faites et les engagements non tenus, il y a du mensonge. Et c'est la pire des choses en politique. C'est la pire des choses en politique, parce que, quand on ne tient pas ses promesses et ses engagements, en général, on désespère et on ne peut pas tenir avec le désespoir.

J'entends le public dire que nous n'avons pas été réélus. Mais le problème, c'est qu'on a été élu et nous n'avons pas été réélus parce que, justement, nous avons toujours annoncé ce que nous voulions faire et nous l'avons toujours fait.

Je reviens sur la dette financière qui est votre unique obsession. On est quand même assez loin des annonces musclées à ce propos au début du mandat.

D'abord, elle reste quasiment à la même hauteur quoique vous en disiez. Vous déclarez une baisse. Et chaque fois, on a le coup de R.B.S. qui revient comme si c'était une nouveauté. Bien sûr, vous avez réduit la dette, pas l'historique, de moins de 3 millions. C'est moins de 600.000 € par an ! Ce qui veut dire que l'objectif central que vous vous étiez fixé, qui était de réduire la dette d'un tiers, c'est-à-dire plus de 50 millions, n'est pas atteint.

Encore un engagement non tenu ! Comment croire que vous aurez, et c'est ce que vous avez annoncé, désendetté de 30 millions.

En tout cas, pas de baisse des impôts, pas de baisse de la dette ou peu et une augmentation des gros salaires. Franchement, nous verrons cela évidemment avec plus de précisions lors du Budget qui risquent de confirmer la chose.

En tout cas, nous pensons qu'il est temps de remettre la ville à l'endroit.

Commencer par répondre aux besoins des habitantes et des habitants, et donner les moyens ensuite. Pas le contraire ! Sinon, que ce soit du côté de la Métropole comme de l'Etat, en pliant aux injonctions, rien ne sera jamais possible !

Retrouver du service public, garant d'égalité et réparateur de quelques injustices que les gens subissent partout dans la société et respecter les agents qui accomplissent des missions essentielles.

Prioriser l'éducation, la culture, la transition écologique et la réappropriation des espaces publics par ces vecteurs-là centraux pour la vie et le cadre de vie.

Tout cela par le biais indispensable d'initiatives et de rencontres citoyennes, des espaces permanents et réels pour entendre l'avis des gens et agir en conséquence jusqu'à

cette instance du Conseil Municipal, pour le budget et pour les choix. On appelle cela démocratie.

Sinon, à quoi servons-nous ? La commune est le lieu idéal et fondateur d'une République vivante.

Et qu'on ne s'y trompe pas, nous sommes parfaitement réalistes sur les conditions drastiques faites aux communes. Elles peuvent être là pour empêcher la marche forcée de ce qu'on nomme libéralisme, capitalisme, société de l'argent roi ou autres, parce qu'elles peuvent redistribuer cet argent auprès des citoyennes et des citoyens et leur donner la parole et des droits si les élus en ont la volonté. Et c'est la nôtre !

Alors, à moyens constants, il faut prioriser, il faut arrêter avec des dépenses excessives et les annonces extravagantes non suivies d'effet.

Oui avec des axes à développer, Aubagne peut retrouver de l'espoir, de la perspective et la maîtrise de son destin et préserver la capacité de résistance et son goût d'ouvrir des possibles. Ce n'est pas votre choix, mais c'est le nôtre !

M. Le Maire : Dans la foulée, M. GRANDJEAN peut-être. Je vous en prie M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Merci M. Le Maire.

On a pris cette habitude d'intervenir à deux voix, ça permet de tirer un fil derrière une analyse plus générale, celle qu'a faite Mme GIOVANNANGELI à l'instant.

On le sait, le budget traduit des priorités politiques.

Il est donc, même dans le contexte contraint qui est le nôtre, le reflet de véritables choix au positif. Vous décidez d'équiper la ville de caméras. Au positif, vous décidez l'augmentation des dotations à l'école privée comme au négatif.

Au négatif, il y a clairement deux questions qui pourtant sont centrales dans les compétences de la Commune : la question de l'enfance et la question de l'environnement.

Pour ce qui est de la question de l'enfance, d'abord, en ce qui concerne les arbitrages que vous faites au chapitre 12, celui du personnel. Globalement, vous supprimez des postes, ce qui impacte naturellement le personnel qui travaille dans les crèches et les écoles. Dans le détail, vous aggravez cet état par des arbitrages internes, des choix au positif. Vous décidez de mettre un effectif supérieur par exemple dans la Police Municipale. Comme vous ne créez pas d'emploi, au contraire vous en supprimez, ça veut dire que la situation dans les autres services se dégrade encore plus vite que les suppressions que vous prévoyez.

Ensuite, et c'est presque un aveu pour qui sait compter, page 26 du rapport, vous indiquez que la Direction du Développement Educatif respecte, je vous cite, un budget de fonctionnement de 2,6 millions d'euros pour l'accueil quotidien de 5.000 enfants dans les crèches et les écoles.

Bravo, je le dis sincèrement, aux agents pour cette performance dont je suis témoin, chaque jour : avec 3 sous, ils en font 4. Le problème, c'est qu'il en faudrait 7 et qu'on ne les prévoit pas au budget ! Ils sont ailleurs.

5.000 enfants, c'est plus de 10 % de la population. 2,6 millions d'euros, c'est 3 % du budget de fonctionnement. Laissez-moi vous dire qu'il y a un problème et que vos choix privent la jeunesse aubagnaise de l'argent public qui devrait lui être consacré.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Par exemple, vous avez réduit à 3 euros par élève la dotation pour les sorties scolaires, à charge pour les familles de compléter. Dans les écoles, il n'y a pas d'argent pour remplacer les batteries d'ordinateurs portables qui ont bientôt 10 ans ou les ampoules de vidéoprojecteur. Il n'y a pas, non plus, de connexion internet dans la plupart des classes faute d'un budget suffisant. En 2019, une centaine d'enfants ne partiront pas en voyage scolaire alors que leurs enseignants étaient volontaires et que la disponibilité existait à Saint-Vincent-les-Forts. Ça, ce sont des choix.

Enfin, preuve que j'ai bien lu jusqu'au bout le Rapport d'Orientations Budgétaires, je n'ai pas pris une seule ligne comme M. Le Maire pensait que c'était ma façon de travailler, je finirai par dire un mot. Plus ne serait pas en phase avec les 6 lignes, page 29 sur 29 que vous y consacrez, pour évoquer votre politique environnementale.

Vous prévoyez donc de poursuivre les travaux d'amélioration de l'éclairage, très bien, ainsi que la rénovation des installations de chauffages, c'est effectivement urgent tant ça dysfonctionne.

Et voilà, c'est tout, c'est tout ce que vous prévoyez pour la politique environnementale. Ce que je viens de dire tient en 3 lignes. Parce qu'il y a aussi 3 lignes sur des études en vue d'une autorisation administrative et technique, dans le cadre d'une compétence transférée qui bien que rétrocedée ne se décide plus ici. Ça c'est la moitié des 6 lignes sur la politique environnementale.

On comprend bien là que la dette financière vous préoccupe aveuglément plus que la dette écologique et que nous construisons pour les générations futures une dette écologique qui mettra, laissez-moi vous le dire avec sérieux, bien plus que 23 ans pour s'éteindre.

D'ailleurs, dans ce rapport, le mot « dette », au sens financier du terme, apparaît 30 fois, le mot « école » apparaît 6 fois et le mot « écologie » n'apparaît aucune fois. Cela illustre bien que vos priorités ne sont pas les nôtres.

Nous préférons l'ambition éducative à l'obsession financière et nous pensons que, ici comme ailleurs, la transition écologique doit orienter les choix politiques et non se réduire à quelques lignes d'un document qui cadre les priorités de l'action municipale.

En conséquence, vous l'aurez compris, nous voterons contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Le Maire : Merci. M. GRANDJEAN, M. ARNOUX, vous avez la parole !

M. ARNOUX : M. Le Maire, un petit peu d'humour ! En entendant le début de votre intervention Madame, un instant, je vous ai vu avec une veste jaune !

Vous ayant entendu, je note et je partage, je ne dis pas que j'aurai le gilet jaune, matraquage du gouvernement, hausse de la C.S.G., on est d'accord, limitation des retraites, c'est un scandale, ce n'est pas tout à fait dans le cadre de ce budget mais je partage ce genre

d'idées même si je n'ai pas le loisir de partager tout le reste de votre intervention.

Nous sommes dans un budget, en tout cas dans une présentation d'Orientations Budgétaires, qui présente trois caractéristiques. La première, j'ai compté, et j'ai recompté, c'est le 5^{ème} débat mais c'est le 6^{ème} budget. Et c'est le dernier budget qui sera exécuté dans le cadre de cette mandature pleinement. J'allais dire que le temps passe vite. La deuxième caractéristique de ce rapport, dans le cadre en tout cas de ce futur budget, c'est qu'il est dans le cadre du contrat passé avec l'Etat et que, de ce fait, l'évolution globale des dépenses et des recettes de fonctionnement ne peuvent dépasser 1,2 %, c'est-à-dire qu'on est rentré dans une ère où l'action elle-même, en tout cas au niveau des dépenses de fonctionnement, l'action elle-même de ceux qui gouvernent la ville est limité par ce contrat. C'est un peu particulier mais c'est cela. La troisième caractéristique de ce futur budget est l'impact des transferts à la Métropole, je parle de transferts de compétences qui impactent directement le budget, que ce soient des compétences directes ou que vous soyez encore dans le cadre de conventions passées avec la Métropole pour gérer ou pour continuer à gérer les transferts qui ont été faits depuis le 1^{er} janvier.

On est donc, j'allais dire pour la première fois, dans le cadre d'une présentation d'orientations budgétaires un peu particulière parce qu'elle est cadrée par le Gouvernement, parce qu'il y a des éléments qui concernent les transferts à la Métropole que l'on ne voit pas encore clairement dans le cadre de la présentation du budget mais que l'on verra au fil du temps. Tout cela nous amène à voir, alors que l'on sait que c'est le dernier budget qui va être exécuté, les difficultés sans doute qu'il y aura à y voir plus clair dans le cadre du budget qui sera présenté au mois de décembre.

Ceci étant, je reprendrai quand même certaines critiques qui sont faites.

Vous indiquez dans vos orientations budgétaires, et j'ai eu à cet égard une discussion en Commission des Finances, parce que je pense que les choses doivent être dites clairement, que vous respectez les choix politiques que vous avez faits notamment au niveau des finances, des taxes. Je ne suis pas le seul à le dire, mais je n'aime pas le genre de réponse qui consiste à dire : on s'était engagé à cela, on maintient cela. Je préfère que l'on dise qu'on s'était engagé à diminuer les taxes, on n'a pas pu le faire du fait des dotations de l'Etat qui ont été diminuées et des difficultés rencontrées. Je préfère cela comme discours parce que ça m'apparaît plus honnête et plus clair. Je préfère aussi que l'on reconnaisse que le fait d'avoir diminué l'abattement sur la base de l'imposition de 15 à 5 % entraîne automatiquement une augmentation de la fiscalité, et qu'on ne réponde pas qu'on l'a fait pour s'aligner sur les autres communes. Personne ne vous obligeait à le faire. Je préfère qu'on nous dise qu'on l'a fait parce qu'à un moment donné, il fallait bien qu'on le fasse, compte tenu des difficultés rencontrées dans la Section de Fonctionnement, et je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, et on le fait aussi parce qu'il va y avoir la suppression de la Taxe d'Habitation et que l'on préfère avoir et conserver des rentrées plus importantes en prenant ces dispositions. Mais les choses-là, au moins, sont claires.

Je dis que cet engagement que vous aviez pris n'a pas été tenu, vous ne pouviez pas le tenir dès le départ. Ce n'était pas possible. Vous ne pouviez pas le tenir et la réalité est là.

Pour 2019, sur les chapitres principaux qui sont les chapitres 011 et 012, au niveau de la Section de Fonctionnement, quant à la Section d'Investissement, ce sera plus rapide,

j'essaierai d'être assez rapide puisqu'il y a déjà eu pas mal d'interventions, tout à l'heure vous avez dit que je n'étais pas cohérent dans mes propos en ce qui concerne ce que j'avais dit sur le chapitre 011. Mais Madame, je vous ai toujours dit que ce chapitre 011 était trop bas et qu'il fallait augmenter ce chapitre 011. Tout à l'heure, je n'ai pas critiqué le fait que vous ayez rajouté 600.000 euros sur le chapitre 011. Ce que je critique depuis le début, et on se rend compte que cette critique était quelque part fondée, c'est qu'il y a eu une augmentation de la masse salariale trop importante et une diminution trop importante des charges à caractère général qui fait qu'à un moment donné, vous vous êtes trouvé devant certaines difficultés.

Aujourd'hui, lorsque vous dites que pour le budget 2019 vous allez contenir la masse salariale aux résultats de votre C.A. 2018, je dis que c'est bien, de toute façon, vous n'avez pas le choix puisque vous avez le contrat avec l'Etat. Vous n'avez pas le choix. Mais c'est très bien. Je dis qu'il aurait peut-être fallu aller un peu plus loin mais ce qui me gêne aussi, ça a été dit tout à l'heure, c'est qu'en 2013, 38,6 millions, 1.153 agents, en 2018 41,7 millions et 1.000 agents. Là-dessus, vous nous donnerez les explications dans le cadre de vos réponses mais effectivement cela pose problème.

Sur les orientations elles-mêmes, dire qu'on va garder le même montant au chapitre 011 avec une augmentation d'un chouia puisque je crois qu'il y a 100.000 euros supplémentaires, c'est très bien là encore, c'est dans le cadre du contrat que vous passez avec l'Etat puisque vous n'avez pas de marge de manœuvre importante ; je ne peux pas aller contre l'augmentation des charges à caractère général puisque, depuis le début, je dis qu'elles étaient trop faibles. Je pense que là je suis clair dans ce que je dis et que je ne me contredis pas.

Sur l'emprunt, là encore, la démarche que vous avez pour 2019 qui consiste à dire 7,9 millions de remboursements d'emprunts et 4,2 millions d'emprunts, soit un différentiel de 3,7 millions que vous allez rembourser en plus, je constate qu'il y a une évolution dans vos budgets et je constate que, cette fois-ci, au lieu de rembourser la totalité des emprunts sans emprunter pour investir, vous avez décidé d'avoir une démarche, moi je vous le dis aujourd'hui, je vous ai critiqué tout à l'heure, je le dis clairement aujourd'hui, c'est une démarche que j'ai indiquée, et je ne suis pas le seul à l'avoir indiqué, qu'il fallait conserver parce qu'on ne peut pas investir à un moment donné dans la ville et vous avez besoin de financement sans avoir recours à un moment donné à un emprunt. Vous empruntez 4,2 millions sur un remboursement de 7,9 millions, je n'ai pas de remarques désagréables à faire là-dessus puisque c'est ce que je dis depuis plusieurs années.

Par contre, vous indiquez, je me permets de faire la remarque, que vous envisagez d'accentuer la partie variable de l'encours dans le cadre du financement des futurs équipements. Et vous rajoutez, pour le justifier : il faut noter que les perspectives en matière de taux sont actuellement favorables. Ce qui est à mon avis un peu contradictoire à ce que vous indiquez à la page 6 de votre rapport en disant au sujet de la loi de finances 2019 : en n'indexant pas les dotations sur l'inflation en sachant que celles-ci devraient augmenter en 2019, l'inflation, le projet de loi de finances de 2019 impose aux collectivités territoriales des efforts encore plus importants. Si l'inflation augmente, les taux augmenteront.

Vous avez voulu, je suis désolée Madame, c'est à vous que je le dis directement, justifier à la page 6 quelque chose qui contredit votre justification du fait que vous allez emprunter avec une partie variable. Ce n'est peut-être pas une mauvaise chose en soi, mais je note une contradiction dans ces explications, je suis intimement convaincu que si l'inflation

repart, automatiquement les taux d'intérêt repartiront.

Pour le reste, sans entrer plus dans le détail, je constate que, dans le cadre de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, vous avez détaillé, alors que l'année dernière ça n'y était pas et j'avais dit, les projets que vous comptiez faire sur différents secteurs d'action de la ville. Juste un petit reproche, voyez que j'en fais mais pas énormément, qui me gêne. A la page 19, il y a un exposé graphique des dépenses d'investissement. Il y a dans le cadre de cet exposé graphique les sports, et c'est tout à fait normal, c'est bien, puisque les sports prennent une place importante au niveau de la ville, je n'ai pas vu la place de la culture.

Prenez l'exposé graphique, elle est englobée dans autre chose, je ne sais pas quoi, j'aurais aimé, peut-être que ça y sera la prochaine fois, que l'on identifie la culture, les actions culturelles qui existent, je ne conteste pas, je pense qu'on peut faire plus, mais je n'ai pas trouvé individualisées ces actions culturelles alors que j'apprends dans le cadre de ce que vous nous indiquez qu'il y aura la réouverture des Aires Saint-Michel, et on ne peut que s'en féliciter.

Sur le sport, le tissu associatif est important et on ne peut que s'en réjouir, vous le dites, d'accueillir les championnats d'athlétisme sur la belle piste d'athlétisme et c'est très bien. Ce qui est très bien aussi, c'est que la piste d'athlétisme ait été construite parce que je crois que c'est la seule homologuée qui permette justement d'avoir des compétitions d'athlétisme à un si haut niveau. Et je pense que l'action, au niveau sportif, à cet égard est bien menée. Mais il y avait des investissements qui ont été faits. Je crois qu'il faut certes critiquer les erreurs qui ont pu être commises mais il y a eu pas mal d'investissements qui ont été faits. Et les investissements ont été faits aussi à l'aide d'emprunts. Il faut s'en souvenir.

Sur la sécurité, 15 nouvelles caméras portant le nombre à 125, effectifs de Police Municipal renforcés, on l'a dit, vous tenez vos engagements là-dessus. Il y a une action de prévention au niveau des scolaires, en ce qui concerne la prévention routière, je l'ai dit l'année dernière. Je l'ai dit et je l'ai même dit l'année d'avant. De par ma profession sans doute et de par la part importante de ma profession dans le cadre des 20 premières années de celle-ci, j'aurais aimé, parce que ça a été un de mes premiers chevaux de bataille pendant que j'ai été élu, que l'on parle un peu plus de prévention au niveau de la délinquance. J'aurais aimé qu'on en parle un peu plus ! On n'en parle pas. J'espère que, dans le cadre du Budget, quand il sera présenté le mois prochain, on en parlera un peu plus, mais pour moi, c'est quelque chose d'essentiel. Le fait de renforcer les caméras, le fait de renforcer la Police Municipale, le fait d'avoir une action sécuritaire comme vous l'avez, ne peut pas être pleinement réalisé s'il n'y a pas en face une véritable action de prévention au niveau de la délinquance. Je le pense fortement, je le dis aussi fortement que ce que je le pense.

Enfin, pour le reste, on en a parlé, on arrête là parce que je pense qu'on a pris assez de temps sur le Débat d'Orientations Budgétaires, ce qui est une bonne chose.

Pour le reste, on a parlé d'investissement. Gérard RAMPAL s'est exprimé tout à l'heure sur celui qui paraît être le principal investissement qui sera réalisé dans le cadre du budget 2019, en tout cas, on le souhaite, financé par la Métropole.

Vous avez parlé tout à l'heure des investissements qui seront faits et sont surtout tournés vers l'entretien et l'aménagement de ce qui existe déjà. Peut-être que s'il y avait eu une action moins forte au niveau du remboursement, peut-être que s'il y avait eu une action plus forte au niveau de l'investissement, vous pourriez dire aujourd'hui que vous avez réalisé

.../...

une grande partie de vos engagements.

On verra dans 18 mois. On verra aussi au niveau du budget qui sera présenté au mois de décembre parce que c'est surtout à travers les chiffres que l'on voit les réalisations. Là, on est au plan des idées. C'est le budget qui réalise ces idées, et on verra si, dans le cadre des chiffres que vous allez présenter, ces idées seront pleinement réalisées.

Pour le moment, comme nous l'avons fait l'année dernière, nous voterons contre ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

M. Le Maire : Merci M. ARNOUX ! J'ai vu un certain nombre d'élus qui ont levé la main. Je vais leur demander, parce que c'est Mme MENET qui fera la conclusion, mais vous souhaitez intervenir, je vais donc donner une petite minute chacun. L'exercice est toujours compliqué mais je ne voudrais pas qu'on alourdisse plus que cela le débat sachant que c'est Mme MENET qui va le conclure.

Par ordre de main levée, M. AGOSTINI !

M. AGOSTINI : Merci M. Le Maire. Juste une parenthèse très très courte parce que M. GRANDJEAN est le roi des parallèles. On part d'une orientation budgétaire, on finit sur l'écologie et vous savez, l'écologie, il y a ceux qui en parlent, il y a ceux qui agissent. Nous, avec M. Le Maire, nous avons pris la décision de réaliser un terrain synthétique, un très beau terrain « Stade Jo Bonnel » avec un beau nom et, pour un terrain de qualité comme ça, nous avons choisi pour le bien des Aubagnais et pour respecter notre Huveaune, non pas comme le terrain qu'il y avait juste à côté, de ne pas mettre des pneus recyclés, on a mis du liège. On respecte notre patrimoine qui est l'Huveaune et on respecte l'environnement ; ça, c'est agir pour l'écologie.

Merci M. Le Maire.

M. Le Maire : Je pensais que vous alliez parler de l'Huveaune M. AGOSTINI puisque je sais que vous êtes aussi délégué.

M. AGOSTINI : Le liège est proche de l'Huveaune !

M. Le Maire : Mais du parcours de l'Huveaune M. AGOSTINI.

M. AGOSTINI : Après, il est certain, c'est en 2019-2020, nous avons un très beau projet d'envergure. Nous avons été lauréats de l'appel à candidatures et nous allons réaménager les berges de l'E.D.L. jusqu'à l'Avenue Manoukian pour permettre aux Aubagnais de se réapproprier cette Huveaune, de l'aimer, de pouvoir y pêcher et quelque part de pouvoir la rendre un peu moins dangereuse. Rien n'a été fait depuis longtemps et c'est vrai que cette Huveaune-là, il faut que les Aubagnais l'apprécient et qu'on retrouve une qualité d'eau. On œuvre pour ça et on sait bien la gérer, on l'a vu le 9 août avec une gestion efficace des services de la ville.

M. Le Maire : Très bien. Mme PELLEN, vous vouliez intervenir !

Mme PELLEN : Merci M. Le Maire. Je voulais juste répondre à Mme MELIN évidemment.

Quand vous donnez des chiffres, donnez des chiffres réels. Ce ne sont pas 20 ouvertures positives mais 31 ouvertures positives. On fait le tour quand vous voulez, je

.../...

vous réitère l'invitation. Et vous parlez aussi dans cette ville où les commerçants bien sûr, comme dans d'autres villes, ont beaucoup de difficultés, mais c'est l'économie générale qui le veut aussi. Mais vous ne parlez pas des 104 places de parking bleues qui permettent aux Aubagnais 30 minutes de stationnement gratuit, 1 heure de stationnement gratuite payée par la Mairie dans tous les parkings et 2 heures supplémentaires payées par les commerçants du centre-ville. Ça fait quand même 3 heures.

Evidemment, les situations restent difficiles, on n'a pas gagné, mais franchement on a fait une grande partie du chemin. Merci.

M. Le Maire : M. RUSCONI, vous aviez levé la main aussi !

M. RUSCONI : Pour répondre à M. ARNOUX, M. ARNOUX vous savez très bien, je n'ai pas besoin de vous le répéter tous les ans, que la prévention de la délinquance est une compétence départementale. Nous sommes bien évidemment accompagnés à ce niveau-là par l'A.D.A.P. et par des agences départementales qui ont la vraie mission d'éducateur vis-à-vis de la prévention de la délinquance.

Et pour finir sur une pointe d'humour, comme vous l'avez commencé dans vos débats, j'aurai tendance à vous dire que, nous, nous investissons beaucoup dans la prévention de la délinquance, ne serait-ce que par l'installation de nos caméras de vidéo.

M. Le Maire : Très bien. Merci. M. ROUSSET !

M. ROUSSET : Merci M. Le Maire. Je voudrais juste intervenir sur le personnel.

Mme GIOVANNANGELI, je ne pense pas qu'une diminution du nombre de personnes à la ville signifie systématiquement un moindre service. Des villes de la même taille que la nôtre ont un personnel de l'ordre de 1.000 personnes sur des villes de 45.000 habitants et ce n'est pas pour cela que les services publics rendus sont moins importants. On peut faire des efforts en terme d'organisation, en terme d'ouverture. Ceci est un premier point. Il n'y a pas de lien automatique.

Deuxième point qui me gêne plus, c'est que vous avez l'air de dire que l'on a diminué le personnel de catégorie C, c'est-à-dire comme vous l'indiquez le personnel qui travaille dans les crèches, dans le secrétariat et autres, on l'a diminué et on a augmenté le personnel de catégorie A et du coup il y a moins de services publics. C'est ce que vous dites aussi. Non, pourquoi ? Parce que les cadres de catégorie A ont moins de volonté de bien faire au service de la population ? Peut-être que j'ai mal compris votre intervention mais, en tout cas, moi je voudrais signaler : oui, nous avons des cadres de catégorie A de grande valeur à la Ville d'Aubagne et ce sont eux qui entraînent l'ensemble de leur direction pour plus de service public et pour plus d'efficacité dans les moyens mis à disposition des Aubagnais.

M. Le Maire : Très bien. Mme MENET peut-être pour conclure ! Je serai derrière vous quand même Mme MENET pour dire quelques mots.

Mme MENET !

Mme MENET : Je n'en doute pas un seul instant M. Le Maire.

La première chose qui me vient à l'idée, j'ai vu de tout de ce côté-là, j'ai

l'impression qu'on est dans le bilan. Je ne sais pas si M. Le Maire reviendra là-dessus. Vous êtes déjà peut-être en campagne tous, mais nous non. On est là, on bosse, on est en B.P. 2019. On prépare l'année 2019 et on n'en est pas encore dans le cadre du bilan, à savoir nos objectifs, le taux de réalisation, ce qu'on a promis, ce qu'on n'a pas promis. Ce qui est fait, ce qui n'est pas fait. Bien sûr qu'on le fera. On a fait déjà pour cela un bilan de mi-mandat qui était, il me semble, très argumenté, très imagé, très expliqué, diffusé à toute la population d'Aubagne. Je pense que tout le monde en a pris connaissance et on fera certainement nous-mêmes un bilan de fin de mandat mais je pense ce sont surtout les Aubagnaises et les Aubagnais certainement eux-mêmes qui feront le bilan de notre mandature et qui verront réellement ce qui a été fait en bien et peut-être en moins bien parce que, comme on le dit, on est perfectible bien entendu.

Mme MELIN, vous m'admirez, ça me met en joie. L'engouement et la satisfaction, j'insiste en effet, j'ai beaucoup d'engouement et de satisfaction à tenir cette charge, ce rôle qui me plaît beaucoup, qui est très prenant, qui est très intéressant, qui demande beaucoup d'investissement. Je suis heureusement aidée par les services financiers que je remercie ici devant vous et tous les autres services bien sûr qui concourent chacun à leur niveau à faire qu'on puisse réaliser, d'une part, des états, des documents, des analyses, mais aussi à mener à bien une politique et des travaux, des financements sur notre commune. Oui, je suis très très satisfaite de tout cela.

Vous dites aussi qu'on présente les choses de la même façon depuis des années. Oui, je suis désolée, mais c'est ma méthode de rigueur et de présentation des choses et ça je suis désolée, je ne la changerai pas. Et puis cela prouve quand même aussi un peu que l'on a de la constance et il me semble que la constance, c'est important quand même, à mon niveau bien sûr, au niveau des finances mais au niveau de toute l'équipe municipale et au niveau de toutes les délégations de dire ce que l'on fait, s'engager et de réaliser ce pour quoi on a été élu et les projets pour lesquels on s'est engagé. Oui on a de la constance et c'est très bien.

Vous m'avez parlé aussi d'une pathologie, je n'ai pas retenu le nom, mais je peux vous dire que je n'en suis pas atteinte, je ne la connais pas.

La commune est surendettée, ben oui, elle est surendettée. Il y a eu quand même le remboursement de la dette. Les chiffres que vous prenez tiennent compte bien sûr de ce que nous a coûté la renégociation des emprunts toxiques. Je vous rappelle que ça a eu un coût à la charge de la ville de 17 millions d'euros, même si nous avons eu une part du fonds de soutien qui a été prise en charge pour une partie des intérêts que nous avons dû à rembourser DESIRA. Une partie a été prise en charge par le fonds de soutien mais une partie est restée à notre charge. On continue quand même à payer aussi des intérêts et de la dette sur cette renégociation d'emprunts. Il ne faut pas l'oublier aussi.

La fusion avec la Métropole, je n'ai pas très bien compris Mme MELIN.

Sur le R.O.B., pour revenir un petit peu à la campagne électorale, vous nous avez sorti notre document de campagne de 2014 qui était très joli et très imagé et que nous avons réalisé avec bonheur. C'est très bien de l'avoir conservé. C'est sympa ! Je pense que vous avez regardé ce document, mais vous n'avez peut-être pas dû regarder le Rapport d'Orientations Budgétaires qui était à l'ordre du jour d'aujourd'hui, et c'est peut-être pour cela que vous avez essayé de faire une digression sur ce programme de 2014.

Pour la baisse de la fiscalité, c'est vrai, pour le moment, on n'a pas baissé la

.../...

fiscalité comme le demande M. ARNOUX aussi. C'est vrai, encore une fois, on l'assume, on le sait. Depuis 2013, nous avons perdu 16 millions d'euros de dotations de l'Etat. Nous avons chaque année en recettes fiscales 32 millions d'euros. Ça fait 50 % de nos recettes fiscales que nous avons perdus depuis 2013, depuis 2014, date à laquelle nous sommes arrivés. C'est pire que 15 % qu'on aurait pu baisser nos impôts si nous avions eu encore ces recettes fiscales. Malheureusement, oui cet engagement n'est pas tenu, et, encore une fois, on y reviendra au bilan de notre mandature et on verra à ce moment-là le verdict des uns et des autres et on verra l'analyse que feront les uns et les autres sur cette mandature.

Mme GIOVANNANGELI, vous êtes une opposition systémique. C'est bien. Mon collègue médecin atteste ! Les chiffres, je ne vous en rappellerai qu'un seul. Si vous ne voulez pas que je vous en donne énormément parce que vous dites qu'au plus on donne des chiffres, vous avez l'impression de dire qu'on noie le poisson. Ce n'est pas ça du tout. Encore une fois, moi je vous ai dit qu'au plus on donne des chiffres, c'est pour être dans la transparence ; mais c'est vrai, encore une fois, je peux tout à fait concevoir que c'est rébarbatif, il n'y a pas de souci pour cela. Si je n'en ai qu'un à vous marteler, peut-être, et je continuerai, si vous n'en avez qu'un à retenir, moi je pense que ce sera celui des 30 millions de dettes que nous aurons remboursés au cours de notre mandature. S'il n'y en a qu'un que vous devez retenir, je pense que ça devrait être celui-là.

L'opacité, le mensonge, l'austérité, on va passer là-dessus !

Il y a quand même quelque chose quand vous dites : vous nous avez menti. Ça revient systématiquement. Non bien sûr, on n'a pas baissé les impôts. Je reviens sur l'abattement quand même. J'avais présenté cette modification de l'abattement lors de la présentation du Budget Primitif 2018 au Conseil Municipal de décembre 2017. C'était clair, c'était affiché. Vous étiez là, je le pense, comme la presse, comme mes collègues, comme le public. Je ne vois pas où est le mensonge lorsqu'on affiche quelque chose de ce que l'on va faire. De plus, je vous rappelle quand même que la Taxe d'Habitation, c'est l'abattement aussi, mais l'abattement est un seul composant de la Taxe d'Habitation. Il y a aussi des bases fiscales qui sont modifiées, qui évoluent chaque année, il y a aussi les revenus qui ont une incidence directe sur le montant de cette Taxe d'Habitation, il y a aussi la situation personnelle bien sûr de chacun qui joue aussi sur le montant de cette Taxe d'Habitation et personnellement j'en ai fait l'expérience. Et enfin, il y a le taux. Et le taux est quand même quelque chose de très important puisque c'est ce qui s'applique sur tous ces éléments.

Ne pas parler du taux ou laisser le taux de côté, comme ça, de manière dérisoire, ça me paraît quand même pas un mensonge mais presque. Ça me paraît aussi être loin de la réalité. Le taux est la chose la plus importante puisque c'est ce que l'on applique sur justement cette base-là. Et on n'a pas changé ce taux depuis 2013. On reboucle. C'est bien ce que l'on vous dit et on ne le changera pas bien évidemment pour l'année 2019. Nous n'avons pas bougé les taux des taxes locales comme nous l'avons annoncé depuis des années, comme nous nous y engageons régulièrement.

Pour terminer sur le mensonge, il y a aussi quelque chose chaque fois qui m'interpelle lorsque vous nous parlez de mensonge alors que vous avez dissimulé 34 millions d'euros du protocole R.B.S. sous le coude pendant des années. Je vous rappelle encore une fois que c'est la Chambre Régionale des Comptes, lors de son audit, qui vous a fait sortir ce dossier, qui vous a obligé dans un Conseil Municipal exceptionnel en juillet 2013 à rentrer ce montant de 34 millions d'euros de dette dans vos comptes. C'était caché, c'était sous le coude

et vous nous accusez, nous, de dire des mensonges alors que moi j'affiche les choses en Conseil Municipal. On n'a vraiment pas la même notion des choses Mme GIOVANNANGELI.

M. GRANDJEAN, on vous a répondu sur la politique de l'environnement. M. ARNOUX, les gilets jaunes, sur le moment je n'avais pas bien compris parce que j'ai une veste aussi jaune, je n'avais pas fait le rapprochement.

L'évolution des dépenses de fonctionnement et la limitation du 1,2 dans le pacte de confiance, bien sûr, c'est clairement une perte d'autonomie des collectivités. C'est ce que veut certainement ce gouvernement puisqu'on n'a plus en effet la liberté de mener notre budget comme on le veut, d'orienter nos choix. On a encore une liberté heureusement, mais cette liberté est contrainte. On nous met des barrières. C'est vrai, on doit rentrer dans ce niveau-là. Et comme le disait M. Le Maire tout à l'heure, il est vrai que le Président n'a jamais été un élu local à n'importe quel niveau que ce soit et il ne connaît pas les difficultés que rencontrent les collectivités, il n'en a pas conscience certainement et c'est pour cela qu'il prend des décisions un petit peu à l'emporte-pièce et c'est pour cela que majoritairement on est bien sûr contre tout ce que l'on nous annonce.

Quant au chapitre 012, vous m'avez parlé du C.A. 2018 et du B.P. 2019. On comparera au B.P. 2019. Le montant que l'on prendra au 012 sera à comparer avec le montant du B.P. 2018. B.P. 2018 B.P. 2019 et non pas C.A. 2018 et B.P. 2019. Je ne sais pas cela avait été dit lors de la commission, je vous le confirme.

Quant à l'inflation, c'est sûr que mécaniquement l'inflation qui augmente et les dotations qui restent stables, pour nous on pourrait dire « une perte du pouvoir d'achat ». Après, est-ce que cette inflation qui augmente aura une incidence sur les taux des emprunts, peut-être, certainement, mais je ne sais pas et je ne peux pas vous le confirmer à ce jour.

Voilà, je pense qu'en gros j'ai répondu à toutes vos questions.

Je vous remercie pour votre participation.

M. Le Maire : Merci Mme MENET. Je vais conclure en deux mots rapides. Je ne vais pas non plus trop allonger ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Simplement, de manière globale, je ne vais pas revenir sur les déclarations ou interventions des uns et des autres, mais effectivement on entend ici et là, que ce soit à Droite ou à Gauche, : il faudrait faire ceci, il faudrait faire cela, 4 millions, c'est mieux que 3. Un peu plus de 011, un peu moins de 012. Ça, c'est la théorie de la gestion budgétaire. Je peux l'accepter de certains qui n'ont jamais été en gestion. Parce qu'ils ne l'ont pas fait, ils ont un peu de mal à comprendre comment ça se passe. Mais je peux moins l'accepter quand ces remarques viennent d'un certain nombre de personnes qui ont eu des responsabilités, et notamment en gestion financière. Ceci n'est pas acceptable parce qu'on l'a dit, on l'a répété clairement. Pourquoi n'a-t-on pas emprunté plus ? Pourquoi a-t-on procédé de cette manière-là ? Parce que les banques ne nous prêtaient pas. Je ne vais pas vous citer le nom parce que c'est trop tôt, mais, à une grande banque, une très grande banque, nous avons demandé un emprunt de 2 millions d'euros il y a quelques semaines. Le Directeur Général et la Directrice Financière me l'ont dit il y a quelques minutes : on vient d'avoir le prêt M. Le Maire mais ils ne nous prêtent pas 2 millions d'euros comme on l'a demandé, mais ils nous prêtent à 1,2 millions. Ça, M. ARNOUX, il faut vous le mettre dans la tête.

En 2008, 2009, le monde a changé. Les rapports des banques avec les collectivités ont changé. Aujourd'hui, ce n'est plus possible d'avoir les mêmes rapports. Avant, les collectivités locales étaient des gages assurantiels pour les banques. Il suffisait de demander 2 millions, on avait 2 millions. On demandait 5 millions, on avait 5 millions. On a vu à quoi cela a conduit le système bancaire. On a vu les conséquences sur la collectivité d'Aubagne des emprunts toxiques. Tout le monde l'a vu. Alors, si on a fait comme cela depuis le début du mandat, c'est qu'on n'avait pas d'autres choix. Il fallait désendetter au maximum et comme l'a dit Mme MENET très justement, 30 millions d'euros, c'est significatif. Les banques voient que l'on travaille et j'ai des contacts très directs avec les responsables des banques, des grandes banques ici sur le territoire. Ils nous disent : M. Le Maire, on voit bien que vous avez fait des efforts, on voit bien que vous avez travaillé mais les comités d'engagements qui sont à Paris s'en moquent. Voilà. On était une commune qui avait 0 sur 20. Aujourd'hui, on 5 sur 20 sur le plan de la finance et sur le plan de l'endettement. On a progressé mais on est encore loin du compte et Mme MENET l'a très justement dit. Quand elle dit qu'on a 23 millions d'années de remboursement de la dette alors qu'on en avait 57, c'est bien. On est passé de 57 ans à 23 ans. Mais la norme est à 12 ans. On a donc encore du chemin à faire. Et ça il faut l'entendre.

Ça me chagrine un peu que vous reveniez sur ce sujet-là et quand vous nous dites qu'il fallait mettre un peu plus de 011 et un peu moins de 012. Mais on le sait, on l'a dit, je le disais quand j'étais dans l'opposition et vous l'entendiez aussi à ce moment-là. Le 011 et le 012 sont les deux curseurs d'une même dépense. Quand on dépense un peu trop de 012, il vaut mieux faire un peu moins de 011. Quand on dépense un peu moins de 012, on peut faire un peu plus de 011. Et quant à la D.R.H., tout ce qui relève de la gestion du personnel n'est pas une science exacte. En début d'année, vous avez des gens qui vous disent : je vais partir à la retraite. M. HOLLANDE est passé par là et il dit : jusqu'à la veille du départ, on peut vous dire : je ne pars pas finalement parce que mon petit-fils a ceci, parce que mes enfants ont cela et je travaillerai encore 1 an ou 2. Ce n'est pas une science exacte. Il fut un temps, à l'époque où vous gériez, vous aviez cette vision parce que vous saviez que les personnes partaient à 60 ans. Et donc dans l'année, vous faisiez la liste : ceux qui ont 60 ans s'en vont. Ce n'est plus une science exacte. On est obligé de travailler là-dessus et on n'a pas pu faire mieux sur le 011. Je vous l'avais dit et, oui, on vous a entendu. Mais on le savait, on n'a pas besoin que vous nous le rappeliez. Quand vous avez un 012 qui monte, il faut bien tenir le 011. Et là, cette année, on a réussi à faire baisser le 012, on remonte un peu le 011. Ce sont des logiques que vous connaissez par cœur. Quand vous nous dites que vous nous l'avez dit, oui vous nous l'avez dit, mais, nous aussi, on vous l'avait dit avant qu'il fallait jouer sur ces deux curseurs.

C'est cela que je veux dire très simplement dans mon discours. Il y a une gestion budgétaire théorique de Mme MELIN, qui est partie d'ailleurs, qui ne votera pas ce soir, qui n'a pas la décence d'attendre que le débat soit fini pour partir, elle n'était pas à 5 ou 10 minutes près. Quand on est dans des discussions budgétaires, il faut passer de la théorie à la pratique et c'est ce que nous faisons. Et le petit reproche que je vous fais, permettez-le moi, il est très amical à votre rencontre, c'est que je sais que vous-aussi vous avez géré et que vous connaissez ces difficultés de gestion budgétaire.

Je ne vais pas m'étendre plus, je pourrai en dire beaucoup sur ces sujets-là mais je voulais vraiment mettre l'accent là-dessus parce que c'est une petite musique que j'entendais depuis quelques Conseils Municipaux, notamment au moment du Débat d'Orientations Budgétaires et je crois que ce n'est pas très intéressant finalement de dire : ils ont fait + 1, je leur avais dit qu'il fallait faire + 1,5. Ils ont fait - 2. Je leur avais dit qu'il fallait faire - 2,5. Ce

.../...

n'est pas le sujet. Le sujet n'est pas là. Le sujet est, comme cela a été présenté par Mme MENET : que nous permet de faire le Gouvernement ? Quelles sont les marges de manœuvre que le gouvernement nous laisse ? Et ces marges de manœuvre sont très faibles.

Et je ne rejoindrai pas Mme MELIN, je suis désolé qu'elle soit partie parce que sinon je lui aurai dit en face comme je le fais toujours, quand elle s'adresse au public en disant qu'il n'a rien compris, mais elle prend les Aubagnaises et les Aubagnais pour des imbéciles. Vous croyez que le public n'a pas compris ; mais le public et les françaises et les français et les Aubagnaises et les Aubagnais comprennent bien les difficultés de la Ville, comprennent bien où sont les orientations, comprennent bien le travail qui est fait par l'équipe municipale qui est en place et ce n'est pas parce qu'on n'a pas compris que le chapitre 011 ou le chapitre 012, ou je ne sais quel chapitre 74-111, n'est pas équilibré, ce n'est pas ça le sujet. Les Aubagnaises et les Aubagnais sont parfaitement conscients. Et quand j'entends les uns et les autres nous rappeler que nous avons fait des promesses électorales, mais vous prenez les Aubagnais pour des imbéciles. Vous croyez qu'ils n'ont pas compris que le gouvernement précédent a enlevé 16 millions d'euros, comme vient de le dire Mme MENET, et vous pensez que les Aubagnais n'ont pas compris qu'on ne peut pas faire la même chose entre les promesses qui ont été faites dans une situation X, vous l'avez reconnu vous M. ARNOUX, je vous l'accorde, et les tenir dans une situation Y. Mais vous prenez les Aubagnais pour des imbéciles. Nous, on ne les prend pas pour des imbéciles. On leur dit la vérité. On leur présente les chiffres et on leur présente les orientations politiques puisque ce sont les orientations politiques et les politiques municipales que nous voulons voir mettre en œuvre.

Je crois que c'est ça l'objet du Débat d'Orientations Budgétaires et vraiment je souhaitais le remettre dans sa juste dimension parce que je crois que c'est important de le faire. Les chiffres sur tel chiffre ou tel chiffre me paraissent beaucoup moins importants que les grandes orientations qui ont été présentées.

Un grand merci à toute l'équipe autour de Mme MENET et donc à toute l'équipe des finances. Ce n'est pas évident de rédiger dans les conditions qui sont actuelles et, encore une fois, vous le faites bien. Et merci encore une fois à Mme MENET de proposer un Débat d'Orientations Budgétaires au mois de novembre, de faire voter un budget au mois de décembre parce qu'encore une fois j'ai entendu une aberration tout à l'heure. On nous dit : oui, mais comme ça, on n'aurait pas de D.M. à voter mais, M. ARNOUX, je vous ai vu bouger là-dessus, je sais que vous le savez, tous les budgets, qu'ils soient votés en décembre ou en mars, tous les budgets ont des D.M. qui s'appliquent dans l'année, c'est une évidence. Seuls ceux qui n'ont pas participé aux débats précédents, dans les années précédentes, ou seuls ceux qui avaient la tête ailleurs ne savent pas qu'il y a des D.M. qui sont votées tous les ans, qu'on vote le budget en décembre ou au mois de mars. Voilà, c'est ça la vérité. Reprenez vos classiques ; comme ça la prochaine fois vous serez un petit peu meilleure sur ces interventions.

Voilà. Je ne vais pas aller plus loin. Mais en tout cas un grand merci, je l'ai dit, aux services de la Ville qui ont bossé, qui ont aidé Mme MENET. Un grand merci aussi à l'ensemble des élus qui sont ici parce que le Rapport d'Orientations Budgétaires est un moment fort de la vie politique. Il a duré près de 2 heures ce soir. Il est important que chacun puisse s'exprimer comme il l'a fait.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), cette délibération propose, après le débat en séance, d'approuver le Rapport sur les Orientations Budgétaires.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Je vais bien sûr mettre aux voix ce rapport. Aujourd'hui, ce n'est pas un Débat d'Orientations Budgétaires. C'est un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Mme MELIN et M. ROBINE ne sont pas là. Ils ne votent donc pas.

Sur le reste des élus présents, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **12-131118** est adoptée à la MAJORITE des MEMBRES PRESENTS ; Vote contre de M. FONTAINE (2), Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI, MM. GRANDJEAN, ARNOUX, ORIHUEL (2) et RAMPAL.

Merci en tout cas à chacune et chacun.

13-131118- Sur le rapport de Mme Danielle MENET, Adjointe au Maire -

Approbation de l'Avenant n° 1 à la convention de gestion relative à la compétence « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » de la Commune d'Aubagne, transférée au 1^{er} janvier 2018 à la Métropole-Aix-Marseille-Provence.

Il est proposé de prolonger d'un an la convention de gestion avec la Métropole concernant cette compétence afin que le transfert effectif soit concomitant au transfert de la compétence « création, aménagement, entretien de la voirie ».

Cette délibération vise à approuver l'Avenant à la convention de gestion concernant les opérations d'aménagement des zones d'activités.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

Mme BARTHELEMY : Juste une précision si vous me le permettez, je prends la parole sans l'avoir demandée à M. Le Premier Adjoint qui préside.

Quand on parle de Métropole, c'est toujours un terme très générique et on ne sait pas si c'est la Métropole de ses deniers personnels ou si c'est le Territoire.

Je veux quand même préciser, parce que c'est mon rôle après tout, on travaille assez pour cela au Territoire, que la Métropole nous a délégué cette compétence et qu'en conséquence, c'est nous qui finançons dans le cadre de la convention de gestion. Il faut que vous le sachiez d'autant que nous avons prévu sur l'année qui va venir une somme très importante de près de 600.000 euros, c'est pour l'année 2018, investie par le Territoire pour la modernisation et la requalification des zones d'activités en matière d'éclairage, de sécurisation des cheminements piétons et d'organisation des stationnements des poids

lourds, avec d'autres travaux, et vous le savez M. ROUSSET pour travailler avec nous, tout au long des exercices 2019 et 2020.

De temps en temps, qu'on parle du Territoire, ça me fait plaisir, plutôt que de la Métropole !

M. ROUSSET : Comme Mme La Présidente le signale à chaque fois qu'effectivement on oublie de parler du Conseil de Territoire, je voulais, avant que vous me coupiez la parole, citer le fait que c'était une compétence déléguée au Territoire et pas à la Métropole. Effectivement, cette convention a permis de réaliser, pour 600.000 euros, l'aménagement principalement dans les trois zones d'activités d'Aubagne, qu'elle permettra en 2019 le même type d'investissement.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je passe au vote. Quels sont ceux qui votent contre ? Qui s'abstiennent ?

La délibération n° **13-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « COMMERCE ARTISANAT ET PROJETS DE VILLE »

14-131118 - Sur le rapport de Mme Patricia PELLEN, Adjointe au Maire -

Dérogations dominicales Année 2019 : Avis du Conseil Municipal.

La loi Macron du 6 Août 2015 a mis en place, comme vous le savez, de nouvelles mesures dérogatoires s'agissant du travail dominical et du travail de nuit.

Dans ce cadre, la Ville d'Aubagne a lancé le 11 juillet 2018 une consultation auprès de toutes les enseignes concernées sur notre commune. 22 d'entre elles ont dressé leur calendrier et les dates ont été retenus en commun accord, tout en privilégiant l'équilibre et l'harmonisation des différentes requêtes.

Cette délibération propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable simple afin de fixer le nombre des dimanches dérogatoires par arrêté, puis, de manière réglementaire, une délibération pour avis conforme sera présentée le 13 décembre prochain pendant la séance du Conseil Métropolitain à qui nous avons d'ores et déjà transmis les dates proposées en délibération ce soir, à savoir 12 dates retenues pour le commerce de détail et 5 pour la branche automobile. Ces dates seront détaillées sur l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la présente séance et la présente délibération évidemment fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

M. Le Maire : Merci Mme PELLEN. Des interventions ? M. GRANDJEAN !

M. GRANDJEAN : Très rapidement, comme on l'a fait les années précédentes, on s'abstiendra sur cette délibération car nous ne cautionnons pas le travail du dimanche.

M. Le Maire : Très bien. Pas d'autres interventions !

Je mets aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La délibération n° **14-131118** est adoptée à l'UNANIMITE ; Abstentions de M. FONTAINE (2), Mmes AIT-ABBAS, GIOVANNANGELI et M. GRANDJEAN.

COMMISSION « SECURITE »

15-131118 - Sur le rapport de M. Vincent RUSCONI, Adjoint au Maire -

Dépénalisation du stationnement :

Approbation de la Convention de reversement avec la Métropole pour les forfaits de post-stationnement.

La Ville d'Aubagne a instauré, par délibération le 26 septembre 2017, le barème du Forfait Post Stationnement (F.P.S.) comme suite à la réforme de décentralisation et de dépénalisation du stationnement payant sur voirie, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, la commune doit reverser le produit du F.P.S. à la Métropole Aix-Marseille-Provence, déduction faite des coûts de mise en œuvre.

En outre, la réglementation en vigueur prévoit le reversement du produit du F.P.S. à destination d'opérations de mobilité durable de voirie par la Métropole.

Toutefois, conformément à l'Article L. 2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville d'Aubagne, compétente en matière de voirie, pourra aussi conserver une partie du F.P.S. pour financer certaines opérations inhérentes à cette compétence.

Ainsi, la répartition du produit du F.P.S. est répartie à 50 % entre la Commune et la Métropole.

Cette délibération propose d'établir une convention entre la Ville d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence pour les années 2018 et 2019.

Elle a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **15-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

COMMISSION « EDUCATION - ENFANCE »

16-131118 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation de tarifs de restauration adultes extérieurs.

Habituellement, comme chaque année, on va parler un peu d'augmentation.

Depuis le 1^{er} août 2016, la Ville d'Aubagne a confié la restauration collective à la Société SOGERES par une Délégation de Service Public.

Dans le cadre de ce contrat, la Ville fournit des repas à différentes catégories de convives, dont des adultes pour lesquels une tarification spécifique est établie.

Cette tarification est révisée annuellement selon l'évolution de l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation.

Ainsi, le tarif des repas pour les convives adultes est proposé à 5,806 € pour les restaurants municipaux. Le repas est facturé 2 € pour les agents municipaux et ne bouge pas, et 3,25 € aux étudiants, c'est le tarif C.R.O.U.S. ainsi que 4,982 € le repas.

Cette délibération propose d'approuver l'actualisation de ces tarifs et a été examinée en Commission Municipale.

La délibération n° **16-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

17-131118 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation des quotients et tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, des sports et de la restauration scolaire pour l'année 2019.

La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants, dispose d'une offre variée pour lesquelles une politique tarifaire différenciée attractive est appliquée.

Ainsi, il convient d'actualiser ces tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2019, selon l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation, en corrélation avec les prestations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette délibération fixe les conditions par lesquelles les familles auront à s'acquitter de leurs droits et participations à l'activité de leurs enfants en fonction des quotients familiaux.

Cette délibération propose d'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour 2019 et a été examinée en Commission Municipale.

La délibération n° **17-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

18-131118 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation de l'Avenant n° 7 à la convention intervenue avec le Centre Hospitalier Général d'Aubagne pour le dépistage de troubles auditifs, ophtalmologiques et dentaires sur les enfants scolarisés.

Dans le cadre du projet éducatif de territoire et ses 4 axes de développement, la Ville d'AUBAGNE souhaite poursuivre en collaboration avec le Centre Hospitalier d'AUBAGNE la Médecine Scolaire, la P.M.I. et l'Éducation Nationale, concrétisée par une convention.

Ainsi, dans le cadre d'une campagne de dépistages, les enfants de moyenne section, accompagnés de leurs parents, peuvent se rendre à l'Hôpital d'Aubagne pour bénéficier de dépistages visuels, auditifs et dentaires gratuits.

Pour la rentrée scolaire 2018-2019, cette offre sera assortie d'un dépistage bucco-dentaire. C'est ce que je viens de dire.

Ce dispositif ainsi complété permettra de détecter les anomalies éventuelles dès le plus jeune âge afin d'adapter des soins favorables aux apprentissages et placer l'enfant dans un parcours optimisé de réussite éducative.

Pour ce faire, il convient de réorganiser les vacances médicales et d'en réviser le tarif à appliquer, soit 390 € par vacation.

Cette délibération propose d'approuver les termes de l'Avenant n° 7 à la Convention avec le Centre Hospitalier Général d'Aubagne et a fait l'objet bien sûr d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **18-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

19-131118 - Sur le rapport de M. Bruno FOTI, Adjoint au Maire -

Approbation des tarifs journaliers pour l'utilisation du Centre de Vacances de Saint-Vincent-les-Forts par les adultes et groupes extérieurs.

Le centre de vacances de la Ville d'Aubagne sis à Saint-Vincent-les Forts accueille des groupes extérieurs d'adultes ou d'enfants tout au long de l'année, dans un cadre propice à la découverte de la montagne.

Les tarifs appliqués par la commune couvrent uniquement les frais de repas et d'hébergement, le reste étant à la charge de l'organisateur du séjour.

Ainsi, il convient d'actualiser ces tarifs, applicables au 1^{er} janvier 2019, selon l'indice I.N.S.E.E. des prix à la consommation.

Cette délibération propose d'approuver les tarifs 2019 et a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

La délibération n° **19-131118** est adoptée à l'UNANIMITE.

VIE MUNICIPALE

20-131118 - Sur le rapport de M. Le Maire -

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette délibération, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication de la copie des comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire dans le cadre de l'Article L. 2122.22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 28 Avril 2014 et du 25 Mai 2016.

--- ooo O ooo ---

La séance du Conseil Municipal est terminée.

Monsieur Le Maire clôt le Conseil Municipal et remercie l'ensemble des élus et le public d'être resté aussi longtemps et d'avoir participé aussi efficacement.

Il souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 30.

